

NO 508

1,50\$

DÉCEMBRE 1984

relations

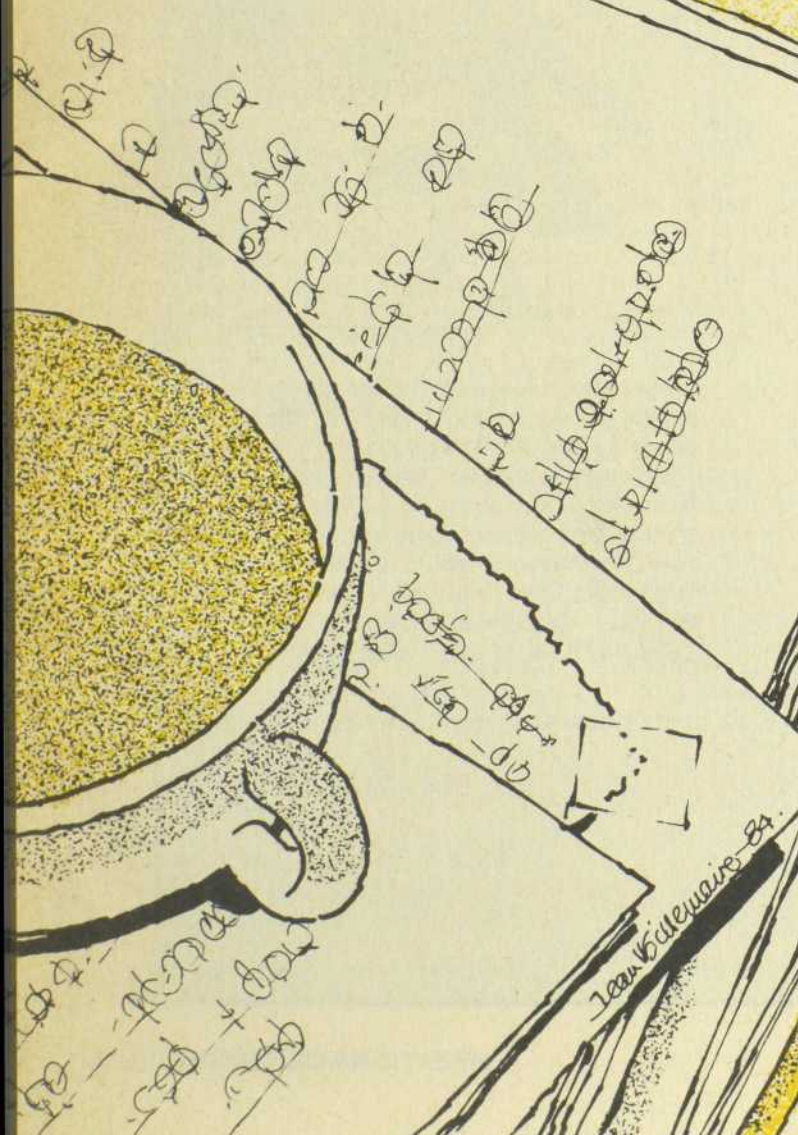
NOM
NAME

LES ÉVÊQUES ET LES FEMMES

NO.

SUJET
SUBJECT

LE PRIX DU DIALOGUE



La religion
par satellite

L'école
du projet de Loi 3

Des articles
de Paul Tremblay
et Jacques Godbout

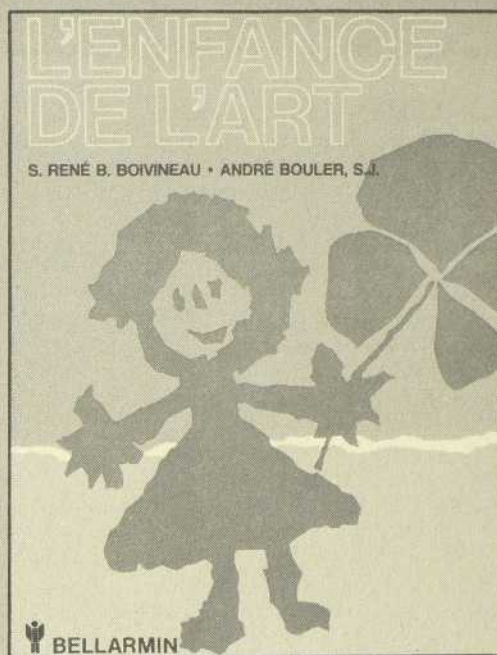
L'ENFANCE DE L'ART

par S. René B. Boivineau et André Bouler, s.j.

218 pages, 56 reproductions dont
36 en couleurs 19,95\$

Voici, loyales, excitantes, toujours intran-
sigentes, les conclusions d'une patiente
recherche et d'une expérience conclu-
ante, accompagnées de suggestions précises.
Et des images à vous en mettre plein
la vue!

Ces pages peuvent être exaltantes pour
les jeunes. Elles seront peut-être même à
l'origine de carrières ou de passe-temps
pleins de joie et de satisfaction person-
nelle.



*«Une religieuse, spécialiste en péda-
gogie, et un jésuite, peintre, disent
aux éducateurs et aux parents com-
ment enseigner le dessin aux en-
fants, et aussi comment l'apprendre
d'eux! Des textes absolument char-
mants, d'innombrables dessins d'en-
fants, tout à fait ravissants, ainsi que
Matisse, Cézanne, Fernand Léger.
Un remarquable petit album.»*

(Pierre Quesnel, dans *Le Devoir*)



Éditions Bellarmin
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal, (Québec) Canada
H2P 2L9 — (514) 387-2541

face à l'actualité

CHILI: LA GRÈVE GÉNÉRALE DU 30 OCTOBRE 1984

Le mardi 6 novembre 1984, le régime Pinochet déclarait l'état de siège sur l'ensemble du territoire chilien. Le mercredi 7, il proclamait le couvre-feu dans la capitale, Santiago, et dans plusieurs autres grandes villes du pays. Au même moment, la police et l'armée opéraient des perquisitions dans les locaux de plusieurs partis d'opposition, et le chef de l'État interdisait le retour au Chili du prêtre espagnol Ignacio Gutierrez de la Fuente, un des artisans de la *Vicaria de la Solidaridad*, organisme lié à l'archevêché de Santiago et voué à la vigilance en matière de droits humains. Le jeudi 8 novembre, Pinochet interdisait la parution de six revues de l'opposition, il imposait la censure à l'ensemble des autres médias et soumettait le droit de réunion à l'autorisation des représentants locaux du pouvoir.

Quel contraste avec le Chili que j'ai visité et découvert il n'y a pas si longtemps! En effet, à titre de représentant de l'Association des juristes québécois, et avec l'appui des syndicats québécois, CEQ, CSN et FTQ, j'ai fait tout dernièrement un séjour extrêmement instructif dans le Chili de Pinochet. J'y ai été témoin du «Paro Nacional» du 30 octobre dernier, un événement unique de l'histoire récente du peuple chilien. À l'appel du Mouvement démocratique populaire (MDP), l'ensemble du mouvement populaire et syndical (les travailleurs, les paysans, les chômeurs, les femmes, les «Mapuche», les étudiants, les habitants des «poblaciones»), après plus de dix années de dictature, et à la suite de toutes les «protestas nacionales» commencées le 11 mai 1983, allait connaître un élan de vie jamais vu, un moment de contestation décisif. Cette grève générale du 30 octobre dernier marque un tournant dans la lutte contre la dictature.

Malgré la répression (dans le camp de concentration de Pisagua, le nombre de «délinquants de droit commun» est passé de 135, le 29 octobre, à 270, le 1er novembre) et en dépit de la peur accablante accumulée tout au long des onze dernières années, le peuple est sorti massivement, il a érigé des barricades, il a défilé et il a fait la grève. La vie économique a été presque entièrement paralysée dans l'ensemble du pays. Selon les chiffres mêmes des «carabineros» de Santiago, parus dans le journal *El Mercurio* du 31 octobre (chiffres donc très conservateurs), le 30 octobre, à midi, la situation était la suivante:

Assistance des étudiants aux cours universitaires	17%
Assistance des étudiants du secondaire	23%
Transport collectif urbain	21%
Transport de charge	27%
Présence des travailleurs dans le secteur industriel	54%
Proportion de ceux qui ont travaillé dans le commerce	36%

Pour le MDP, pour tout le peuple chilien, ce fut un succès sans précédent, qui témoignait de l'isolement de la dictature. Durant cette journée du mardi 30 octobre, je me trouvais à Pudahuel, un faubourg de Santiago: comment ne pas toucher la souffrance du peuple, comment ne pas entendre le cri de la jeunesse à l'adresse du dictateur et de son armée?

La réponse du régime ne s'est pas fait attendre. Mais les dictatures, si interminables qu'elles semblent, ne sont pas éternelles.

Le 9 novembre 1984

Denis Racicot
Avocat

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

BUREAUX

8 100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9;
tél.: (514) 387-2541.

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

**Prix de l'abonnement: 12,50\$ par année (10 numéros).
Le numéro: 1,50\$.**

DIRECTEUR

Albert Beaudry

CONSEIL DE DIRECTION

Jean-Louis D'Aragon, Jean-Paul Rouleau, Jacques St-Aubin, Roger Sylvestre.

COMITÉ DE RÉDACTION

Ginette Boyer, adjointe à la rédaction, Jacques Chênevert, Julien Harvey, Denis Lalonde, Karl Lévêque, Roger Marcotte, Guy Paiement, Gisèle Turcot.

COLLABORATEURS

Renaud Bernardin, Raymond Bertin, Michel M. Campbell, François Gloutnay, Yves Lever, Annine Parent Fortin, Jean Picher, Jacques Racine, Jean-Paul Rouleau

PAGE COUVERTURE

GRAPHIGNE

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilms*, Ann Arbor Michigan 48106 U.S.A.

Courrier de la deuxième classe Enregistrement no 0143

QUATRE ANS DE PLUS

C'est le soir du 6 novembre. Il y a moins d'une heure que les bureaux de scrutin sont fermés dans l'Ouest des États-Unis, mais depuis longtemps déjà le résultat ne fait plus de doute: un balayage. Ronald Reagan vient d'être reconduit triomphalement à la présidence. Il s'adresse à la nation américaine et à quelques milliers de «supporteurs» californiens venus l'acclamer. «Vous n'avez encore rien vu!» (*You ain't seen nothing yet!*), lance-t-il en conclusion: une ombre de menace vient brouiller la fierté du vainqueur.

Les commentateurs et les analystes n'ont pas fini de nous expliquer comment et pourquoi les élections de cette année auront été pour Ronald Reagan un tel triomphe personnel. Mais on peut déjà prévoir leurs retombées au niveau des grandes orientations de l'administration américaine pour les quatre prochaines années.

Le président et ses conseillers se plaisent à lire dans les résultats du vote ce qu'ils appellent un «mandat», l'équivalent d'un plébiscite en faveur des politiques mises en oeuvre par l'équipe Reagan depuis 1980. Il est permis, néanmoins, de se demander jusqu'à quel point c'est bien le programme du président qui a été approuvé par l'électorat. Son immense popularité personnelle — étonnante en particulier dans les milieux les plus durement touchés par ses décisions — n'a pas entraîné de victoire décisive à l'échelle nationale pour le Parti républicain.

De fait, les Républicains ont perdu deux sièges au Sénat (qu'ils ne contrôlent plus que par une faible majorité) et ils n'ont réussi à gagner que quinze sièges à la Chambre des représentants (toujours dominée par les Démocrates). Il s'ensuit que les politiques de Reagan rencontreront une forte opposition au Congrès.

Pour avoir une idée de ce à quoi ressembleront «quatre ans de plus» d'administration Reagan, examinons les positions qu'il a tenues jusqu'ici au plan national et international, et essayons d'en mesurer les conséquences.

Au niveau international, Reagan a promis récemment d'afficher une plus grande «ouverture» à l'idée de négociations éventuelles avec l'Union soviétique. Mais jusqu'à maintenant son dossier n'est guère rassurant. Marchandage sans compromis, rhétorique de guerre froide et préventions anticommunistes n'ont pas fait progresser les accords sur le contrôle des armements. Dans ses déclarations officielles comme dans ses décisions politiques, son administration a supporté le dictateur Marcos aux Philippines et les régimes de sécurité nationale en Amérique latine, tout en se gardant de critiquer l'apartheid pratiqué par l'Afrique du Sud. On a envahi la Grenade — «la force comme premier recours», de noter certains observateurs — et on fait planer sur le Nicaragua la menace d'une invasion imminente.

L'administration Reagan semble persuadée que les solutions militaires jouissent d'une efficacité particulière pour dénouer les conflits internationaux (en dépit de l'échec subi au Liban). Elle n'a pas de leçon à recevoir des Nations unies, qu'elle tient pour un club de débats et de chicanes trop dispendieux et dominé par des interlocuteurs hostiles ou ingrats.

L'aide au développement pour le tiers monde a été réduite; on préfère mettre de l'avant le «mythe du marché» comme réponse aux problèmes de la faim, de la surpopulation et de la détérioration de l'économie mondiale. Désabusés, les professionnels du Département d'État constatent que le parti pris idéologique inspire certains choix diplomatiques, comme lorsque les États-Unis ont refusé de signer le traité sur le droit de la mer. Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'à compter de janvier prochain ce soit le sénateur Jesse Helms, l'un des principaux porte-parole de la Nouvelle Droite, qui préside le comité sénatorial des Affaires étrangères: on peut prévoir qu'il fera pression sur la Maison blanche pour qu'elle continue de suivre la ligne dure en matière de politique internationale.

En politique intérieure, les conséquences de la réélection du président Reagan ne seront pas moins rigoureuses. «Êtes-vous mieux partagés aujourd'hui qu'il y a quatre ans?», demandait Reagan pendant la campagne. La réponse, évidemment, dépend de qui on interroge et de ce qu'on entend par «être mieux partagé».

Une étude récente du *Center on Budget and Priority Policies*, étude fondée sur les données officielles du Bureau fédéral de la statistique, a établi que le taux de citoyens américains vivant sous le seuil de la pauvreté atteint 15,2% (35,3 millions de personnes), un niveau sans précédent depuis 1965. Il y a aujourd'hui aux États-Unis 6 millions de pauvres de plus qu'en 1980. Les coupures budgétaires pratiquées depuis quatre ans ont lourdement entamé les programmes de sécurité sociale dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'assurance-maladie, du logement, des garderies, etc.

Mais la politique économique de l'administration Reagan ne frappe pas seulement les plus pauvres. Gonflé par l'escalade des dépenses militaires, le déficit national dépasse les 200 milliards \$. À long terme, les conséquences ne peuvent qu'être désastreuses. Les effets à court terme (comme la hausse des taux d'intérêts) pourraient devenir évidents dès le début de l'an prochain.

Parce qu'il a promis à la fois de ne pas augmenter les impôts et de ne pas diminuer le budget de la défense, Reagan n'a plus d'autre moyen de réduire le déficit que de couper dans les programmes sociaux. C'est ce que lui conseille une partie de son entourage et de ses partisans; mais ce seront les pauvres et les presque-pauvres qui paieront la note. La philosophie politique du président, sa méfiance à l'égard du *Big Government* le poussent dans cette voie.

Une semaine après les élections, les évêques catholiques américains ont fait circuler la première rédaction de leur lettre pastorale sur l'économie. Leur texte met l'accent sur la construction d'une société sensible aux besoins des pauvres: pratiquement le contraire de ce qu'on peut attendre de «quatre ans de plus» de gouvernement Reagan.

Peter J. Henriot

Jésuite, spécialiste en science politique, directeur du *Center of Concern* de Washington, D.C.

L'AFRIQUE DU SUD ET SON PRIX NOBEL

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution de l'Afrique du Sud il y a quelques mois, le gouvernement de ce pays ne cesse de répéter aux Sud-Africains combien ils sont privilégiés de vivre dans un pays aussi juste et il présente au reste du monde les changements intervenus comme une transformation majeure de la situation. Tout est maintenant changé, assure-t-il, et il n'y a plus de raisons valables de poursuivre une politique agressive contre l'Afrique du Sud. L'attribution, le 16 octobre dernier, du prix Nobel de la paix à un Noir sud-africain, Mgr Desmond Tutu, réduisait à néant ces belles prétentions en proclamant très fort que le combat pacifique mené par ce petit homme, et par des milliers d'autres, n'était toujours pas terminé et que les Noirs sont toujours victimes de la plus honteuse injustice. Loin d'être disparu, l'*apartheid* sévit toujours avec autant de force qu'auparavant.

Il n'en fallait pas davantage pour que les tenants du pouvoir blanc qualifient ce prix de la paix de «politique». Il l'est, de toute évidence, ce qui ne lui enlève aucune valeur et aucune grandeur. En attribuant le prix à Mgr Tutu, le comité des prix Nobel portait un jugement politique très sévère contre l'Afrique du Sud et il reconnaissait en même temps que la lutte menée par Mgr Tutu avait des causes politiques évidentes. Mgr Tutu et tous ceux qui veulent abolir l'*apartheid*, Noirs et Blancs, luttent contre un système politique inhumain et inacceptable qui ne se contente pas de tolérer une pratique odieuse mais la sanctionne dans ses lois et l'amplifie en en faisant un instrument politique de domination et d'oppression. Politique, ce prix l'est aussi par la reconnaissance qu'il implique des objectifs poursuivis. Mgr Tutu propose et demande un nouveau projet politique qui reconnaîtrait les droits fondamentaux, y compris donc les droits politiques, des Noirs comme ceux de tous les groupes ethniques et culturels. Malheureusement, comme le gouvernement sud-africain refuse systématiquement de considérer un pareil projet, il essaie de caricaturer et de le réduire au niveau de l'agitation politique, même s'il n'en est rien.

Le dessein et l'action de Mgr Tutu vont toutefois bien au delà du politique. Ils reposent sur le choix éthique et religieux de la paix. Seul un Noir sud-africain peut réaliser vraiment ce qu'un tel choix implique d'ascèse et de pardon. Et ce choix conscient de l'action pacifique est lui-même fondé sur les impératifs de la foi chrétienne de cet homme. C'est aussi cette dimension essentielle du combat de Mgr Tutu, niée par les autorités sud-africaines, qu'a voulu reconnaître Oslo en lui attribuant le prix de la paix.

En apprenant la nouvelle de l'attribution du prix Nobel de la paix à Mgr Tutu, un membre important du gouvernement sud-africain aurait dit que ce prix Nobel n'aurait pas plus d'effet en Afrique du Sud que celui attribué à Lech Walesa n'en avait eu en Pologne. Bien que cette remarque en dise long sur certaines similarités entre les deux gouvernements, le plus grave réside en ce qu'elle traduit de l'attitude de la majorité des Blancs en Afrique du Sud. À n'en pas douter, quelques-uns, comme Mgr Hurley et le Révérend Naude, ont dû grandement se réjouir de cette attribution et y trouver un stimulant nouveau à continuer leur combat pour la justice

et la paix. Mais il ne fait pas de doute que la grande majorité des Blancs ont vu dans cette attribution une provocation et une attaque contre leur pays. Ils continueront à croire que Mgr Tutu prône la violence parce qu'il la dénonce. Ces réactions montrent bien tout ce qu'il faut de magnanimité, de patience et de volonté de pardon pour continuer un combat pacifique dans une telle société.

L'impact de ce prix Nobel chez les Noirs est évidemment très différent. Les explosions de joie que nous avons pu observer à la télévision ne sont pas fictives. Ils réalisaient que leur voix avait percé le mur épais de la ségrégation. Mais si tous se réjouissent, tous n'approuvent pas pour autant les méthodes et les fins de Mgr Tutu. Devant le refus constant du gouvernement sud-africain de considérer les demandes des peuples noirs, les leaders politiques noirs contemporains sont devenus beaucoup plus radicaux que leurs devanciers. Ils ne croient plus à l'action pacifique. Les leaders du type de Mgr Tutu sont maintenant contestés ouvertement par plusieurs chefs de mouvements. Dans ce contexte, le prix Nobel pourrait être un instrument de salut pour l'Afrique du Sud. Il pourrait redonner confiance à tous ceux qui veulent encore croire en une solution pacifique à la tragédie sud-africaine. Fondamentalement, les Noirs ne recherchent pas la violence. Elle leur a été imposée et ils en souffrent. Ils ont un besoin profond de paix.

Le prix Nobel de Mgr Tutu est une grâce oecuménique. Il confirmera les Églises chrétiennes dans leur détermination de transformer les mentalités et les comportements des peuples sud-africains grâce à la puissance du ferment évangélique. Les Églises ont vécu une vraie conversion au cours des vingt dernières années en Afrique du Sud. Elles ne veulent plus évangéliser sans se référer aux vécus des peuples.

Le gouvernement sud-africain fera tout pour museler et marginaliser Mgr Tutu comme il l'a fait avec Albert Luthuli. Le prix Nobel pourra lui éviter l'emprisonnement, sans doute, mais il n'empêchera pas le gouvernement de lui imposer restriction sur restriction. Nous, les chrétiens du Québec comme ceux du monde, nous devons témoigner de notre solidarité envers cet homme qui est la voix des peuples sud-africains réduits au silence. Il faut qu'il continue à témoigner de la possibilité de la justice par les chemins de la paix.

Le 31 octobre 1984

Jean-Louis Richard

Directeur du Centre missionnaire oblat

Il est grand temps d'apprendre à utiliser les journaux, à les comparer entre eux, à choisir ce que nous y prenons, à les critiquer: bref, à «lire entre les lignes»...

INFORMATION LIMITÉE

un cahier du Centre justice et foi (387-2541), en collaboration avec le Centre Saint-Pierre (524-3561), en vente au prix de 3,00\$.

LE QUÉBEC VEUT-IL VIVRE?

Les lecteurs de *Relations* ont appris, le mois dernier, le décès du Père Irénée Desrochers. Ceux qui connaissent l'équipe de la revue le savent bien: plus encore qu'un compagnon de travail extrêmement attachant et qu'un conseiller très écouté, c'est un grand ami et pratiquement un père dont nous devons nous séparer.

Irénée Desrochers a collaboré à *Relations* pendant plus de vingt ans et il a dirigé le comité de rédaction de 1969 à 1976. Spécialiste en science économique et en relations ouvrières, il s'est appliqué à traduire pour notre société les principes de l'éthique sociale chrétienne, à la lumière du concile Vatican II et dans la ligne d'une option fondamentale pour la justice.

Qu'il s'agisse de la vie syndicale - qu'il a toujours suivie avec attention et dans un esprit de profonde solidarité -, qu'il s'agisse du droit à l'autodétermination politique et de la liberté du peuple québécois, qu'il s'agisse des politiques économiques touchant l'inflation et le chômage ou l'instauration d'un nouvel ordre international, il a toujours pensé que l'analyse rigoureuse était le meilleur moyen de bâtir un consensus autour des changements nécessaires, la meilleure arme contre le statu quo.

Pour évoquer les exigences qu'il se fixait et qu'il s'est toujours efforcé de faire partager à ses lecteurs, nous vous invitons à relire quelques extraits d'un texte qu'il a fait paraître en décembre 1976, sous le titre «Le Québec veut-il vivre?».

A.B.



photo: Paul Hamel

Il ne suffit pas d'esquisser des projets et d'accumuler de l'information, même dans une avalanche de statistiques. Car on peut ne plus voir la forêt à cause des arbres. Et le risque est d'en rester là, sans avoir fait suffisamment l'analyse qui permette de soupeser le poids respectif des données, de façon à en tirer les vraies conclusions, qui souvent ne peuvent être que des conclusions courageuses devant lesquelles on est porté à hésiter. Il y a un type d'intellectualisme qui peut servir de prétexte à la passivité, donc à la cristallisation du statu quo. Mais le statu quo est devenu impossible, irréversiblement.

Il ne suffit pas d'avoir le cœur bien placé, d'exprimer des velléités qui découlent d'un certain sentimentalisme. Il faut vraiment vouloir.

Il s'agit de mettre plus de sérieux à mieux définir nos valeurs de base. Quelles sont nos valeurs

à nous, celles que nous assumons vraiment, celles qui deviennent la source où nous puisons notre détermination?

La véritable liberté est l'une de ces valeurs primordiales. Elle est le fruit d'une conquête incessante. Oui, la liberté est le fruit d'une libération. Pas uniquement la libération de tous les jougs inacceptables qui nous viennent des «étrangers». Mais d'abord et avant tout la libération de nos propres complexes, de nos peurs d'aveugles, irraisonnées et déraisonnables. La libération de nos propres lâchetés, de ces molleses qui nous permettent, dans notre passivité, d'accepter servilement les aliénations qui nous viennent d'ailleurs, mais qui n'ont finalement de puissance que parce qu'elles peuvent compter sur une connivence avec les aliénations qui ont leur source en nous-mêmes.

Irénée Desrochers

ENFIN UN PROJET RÉALISTE!

par Paul Tremblay

Le projet de loi no 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public ramène à des proportions raisonnables et acceptables le plan de restructuration scolaire dont on débat âprement depuis deux ans et demi. À partir des premières réactions qui se sont manifestées, il semble que ce projet a des chances d'être mené à bon port. On ne peut que le souhaiter après tant de discussions et de consultations souvent empreintes de méfiance. S'il fallait s'infliger collectivement un autre échec dans ce dossier scolaire, toute évolution paraîtrait irrémédiablement bloquée. Jamais nous n'avons été aussi près d'une solution.

Pourtant l'opération commença plutôt mal en 1982, avec le lancement du grand voilier qu'était le Livre blanc *Une école communautaire et responsable*, sorte de vaisseau fantôme sorti de nulle part. Venant dans son sillage, le projet de loi 40 constituait une version réduite du projet initial, mais une version encore trop gonflée et prétentieuse. Ce projet de loi a coulé, avec son capitaine.

Tout aurait pu finir dans ce naufrage. C'eût été une épave juridique de plus, après quatre ou cinq autres qui ont sombré depuis 1964. Le ministre Bérubé a su faire preuve de ténacité et de réalisme en cherchant moins à rescaper un bateau en dérive qu'à mettre au point un projet résolument limité aux seuls changements vraiment nécessaires, au sujet desquels s'était d'ailleurs manifesté un assez large consensus: réaligement des commissions scolaires selon la langue plutôt que la religion, fusion des niveaux primaire et secondaire, aménagements nouveaux concernant la confessionnalité des écoles et les services confessionnels. Pour le reste, le ministre n'a pas hésité à déléguer le projet de loi de tous les lourds trésors dont on voulait à tout prix doter l'école, bien au delà de ses attentes, quasi contre son gré.

Réalisme et consensus

Enfin un projet de loi qui accorde à l'école une véritable personnalité juridique, sans pour autant y loger le centre de toutes les décisions! L'école ne deviendra pas le soi-disant «pivot du système», elle sera un rouage important du système, toujours reliée à la commission scolaire qui demeure responsable de la gestion d'ensemble des services éducatifs. Une part intéressante d'autonomie est accordée à l'école pour l'élaboration de son projet éducatif, l'utilisation des locaux, les prévisions budgétaires et la détermination de son statut confessionnel ou non confessionnel. La plupart des écoles n'ont jamais demandé davantage. Et la commission scolaire peut encore déléguer à l'école certains pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Enfin un projet de loi qui fait une part raisonnable aux permanents de l'école: le directeur et son équipe scolaire, enseignants et professionnels! La responsabilité personnelle du directeur se trouve pour la première fois clairement affirmée, sans que soient embrouillés son lien d'emploi avec la commission scolaire et son rapport au directeur général. On se rappellera que le projet antérieur faisait du directeur d'école un exécutant des décisions du tout-puissant conseil d'école. C'était mettre les passagers à la barre de l'école. Le projet de loi 3 assigne à l'école un capitaine: ce sera le directeur. C'est le bon sens même. Aucun vent ne souffle pour un navire qui n'a pas de capitaine. Les enseignants et les professionnels seront associés au pilotage de l'école par le biais du comité pédagogique. Autre nouveauté, qui accorde aux éducateurs un pouvoir décisionnel sur des sujets qui leur reviennent tout naturellement: l'implan-

tation des méthodes pédagogiques, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique. La plupart des enseignants ne demandent pas davantage.

Enfin un projet de loi qui fait progresser la participation des parents à la vie scolaire, sans pour autant faire de cette participation une fin en soi! Le conseil d'école, au sein duquel les parents seront majoritaires, n'aura pas l'emprise totale sur l'école qu'on a fait miroiter, mais il aura une prise réelle sur plusieurs sujets substantiels. La plupart des parents n'en demandent pas davantage. C'est pourquoi il demeure superflu de pousser plus loin la responsabilité des conseils d'école et de les transformer en collège électoral chargé d'élire le tiers des commissaires. Cela a pour effet de créer deux classes de commissaires et de confier une mission insolite à des gens élus d'abord et avant tout pour veiller aux orientations de l'école de leur enfant. N'est-ce pas un vestige inutile du projet de loi antérieur?

La question confessionnelle

Les arrangements confessionnels ont le mérite de contribuer à «l'évolution heureuse» du système scolaire, selon l'expression même des évêques. Ce n'est pas rien d'ouvrir ainsi un avenir quand on sait qu'en ce domaine, hier encore, il était à craindre que tout ne soit bloqué. La portée du droit à la liberté de conscience et de religion n'a jamais été aussi clairement définie pour le monde scolaire. Il en est de même des garanties juridiques consenties aux catholiques et aux protestants. On a même jugé opportun, pour assurer la viabili-

té de ces garanties, d'ajouter un article qui les met à l'abri d'une interprétation restrictive, notamment celle que présenta la Commission des droits de la personne devant la Commission parlementaire du printemps '84 et qui s'inspirait d'une vue abstraite mais plausible de la conciliation des droits de chacun dans une école confessionnelle publique. Dans la plupart des pays occidentaux, les catholiques envieraient une telle situation scolaire.

Reste un bloc dur de catholiques, minoritaires et irréductibles, qui refusent de se rallier à ces consensus, pour des motifs un peu politiques mais surtout confessionnels. Ils rejoignent dans leur opposition un bloc de protestants, encore plus dur, qui contestent le projet de loi pour des motifs un peu confessionnels mais surtout politiques. L'un et l'autre bloc

s'appuient sur l'article 93 de l'Acte confédératif comme sur le Rocher de Gibraltar. Roc solide certes, mais plutôt étroit à sa base. Le projet de loi le rappelle en cherchant à ramener les commissions scolaires confessionnelles des villes de Québec et de Montréal à leur territoire très restreint de 1867. Les opposants soutiennent évidemment que la base constitutionnelle est plus large mais, au mieux, elle ne saurait dépasser les frontières actuelles des villes de Québec et Montréal ou de leurs commissions scolaires respectives. Dans les deux cas, on se trouve devant des *enclaves* dans le territoire scolaire québécois qui, lui, n'a pour toute garantie constitutionnelle que le droit à la dis-sidence.

Seule la Cour suprême pourrait un jour mettre un terme à ce débat. Certains suggèrent que le gouvernement

pose la question à la Cour avant d'adopter son projet de loi. Pourtant, l'expérience du jugement de la Cour suprême au temps du débat sur la loi constitutionnelle de 1981 nous a appris que les problèmes demeurent même après le prononcé des juges. Ne cherche-t-on pas maintenant à «rapatrier le Québec»? Mieux vaut s'en tenir à la solution politique et consentir à essayer le projet de loi actuel. Celui-ci ne troque rien des garanties constitutionnelles de l'article 93, qui est là pour longtemps. Il sera toujours temps d'y recourir si catholiques et protestants découvrent que les arrangements proposés portent atteinte à leurs droits constitutionnels. Claudel, le diplomate, aimait dire: «Le pire n'est pas toujours nécessaire.»

À propos du projet de réforme scolaire:

LES PARENTS POURRONT-ILS PARTICIPER?

par Jacques Godbout

Le projet de loi 40, présenté en première lecture, accordait aux parents d'élèves un pouvoir significatif dans le cadre du conseil d'école (destiné à remplacer le «comité d'école» actuel). Les organismes professionnels et les journaux ont fortement critiqué ce projet et mis en doute la participation des parents. On peut craindre que le projet de loi 3 et plus encore sa mise en application ne viennent réduire la participation des parents et, du coup, le caractère démocratique de l'école publique.

Jacques Godbout, professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (Université du Québec), a déjà pris la part des usagers, qu'il estime trop souvent marginalisés par les mécanismes dits de participation (*La participation contre la démocratie*, Éd. Albert Saint-Martin, 1982).

Il applique ici cette recherche au projet de réforme scolaire. Après avoir rappelé la légitimité du pouvoir des parents dans l'école, il examine les objections les plus courantes à l'établissement de ce pouvoir et il précise à quelles conditions il pourrait s'exercer.

Le domaine scolaire pose un problème spécifique: en effet l'usager réel, dans ce cas, ce n'est pas le parent: c'est l'enfant. La question se pose donc: qui détient la légitimité d'exercer, au nom de l'usager réel, le pouvoir de décision dans l'école? Les parents, les enseignants, les

citoyens sous la forme de l'Etat ou d'une structure décentralisée comme la commission scolaire?

Traditionnellement, le Québec a répondu à cette question par un partage entre les parents, les enseignants qui étaient principalement des religieux et l'État qui édictait

des normes générales, dont celle de l'obligation scolaire, qui n'est pas négligeable. Les parents demeurent les grands responsables de la transmission du système de valeurs à leurs enfants, et dans la mesure où l'école est d'abord un système de transmission de valeurs, ils y détiennent une légitimité certaine. Et un droit de regard en tant que tuteur légitime des usagers réels.

Quant aux enseignants, leur légitimité est maintenant fondée sur le fait qu'ils sont des exécutants du pouvoir politique et sur leur compétence technique. Dans le système traditionnel québécois, les enseignants étaient surtout des religieux qui fondaient leur légitimité sur la compétence, certes, mais surtout sur leur dévouement à l'égard des enfants. Ainsi, dans ce système, existait une continuité entre le fondement de la légitimité des parents et des enseignants: car la principale compétence que détiennent les parents, par rapport aux autres intervenants, c'est celle d'aimer leurs enfants plus que tous les autres partenaires. C'est pour cette raison que la société leur confie autant de responsabilité et de pouvoir dans l'éducation des enfants.

La prochaine réforme scolaire pourra être un point tournant dans la conception que la société québécoise se fait des responsabilités respectives et des droits et pouvoirs de ceux qui élèvent les enfants. L'amour des parents pour leurs enfants m'apparaît une donnée suffisamment importante pour justifier qu'ils soient les principaux représentants des usagers réels dans le domaine scolaire, pour fonder leur légitimité dans l'école à titre d'usager, par rapport à celle des enseignants et des citoyens en général représentés par l'État.

Pourtant, le débat en commission parlementaire a été l'occasion de constater que cette légitimité du pouvoir parental est fortement contestée chez nous. Voyons les objections principales qu'on lui oppose.

1. Les objections

Réglons tout de suite une objection qui tombe d'elle-même si on accepte la légitimité du pouvoir parental tel que présenté dans la section précédente: le pouvoir des parents serait une cause de conflit dans les écoles. Même si cela était vrai (ce n'est nullement évident, surtout si la distribution du pouvoir est claire), le fondement d'une démocratie n'a jamais été de sacrifier des droits légitimes d'un groupe sous prétexte que cela peut entraîner des conflits, bien au contraire.

Quel étonnement, à cet égard, d'entendre le président de la CEQ et nombre d'enseignants utiliser cet argument contre le pouvoir des parents, alors qu'il s'agit là d'un des arguments patronaux les plus traditionnels pour refuser l'introduction du syndicalisme dans les entreprises. L'esprit démocratique craint beaucoup moins les conflits ouverts que les injustices feutrées du pouvoir paternaliste et technocratique.

«Les parents sont conservateurs»

Cette affirmation reste à démontrer. Je ne connais personnellement aucune recherche qui aurait établi que l'ensemble des citoyens qui ont des enfants d'âge scolaire soient plus conservateurs que les citoyens en général; ou alors que le fait d'avoir des enfants d'âge scolaire rende un citoyen plus conservateur que la moyenne. Pourquoi les citoyens-parents seraient-ils plus conservateurs que les membres de la commission scolaire, par exemple? Par contre, ils ont des intérêts spécifiques différents de l'ensemble des citoyens dans les écoles et on ne voit pas pourquoi, à ce titre, ils ne seraient pas représentés et ne détiendraient pas un pouvoir correspondant à leurs responsabilités.

S'ils ne sont pas plus conservateurs que les autres citoyens, alors serait-ce l'ensemble des citoyens qui sont conservateurs, par opposition aux enseignants et aux fonctionnaires qui seraient à l'avant-garde des changements sociaux? Cette question est reliée à celle de la compétence et à l'idéologie technocratique, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Faible participation

La participation aux comités d'école ayant été plutôt faible, on en conclut qu'une telle situation se reproduira dans les conseils scolaires, situation qui entraînera des difficultés de gestion dans l'école. Comme je le montrerai dans la section suivante, on peut au contraire penser que si les parents exercent un pouvoir réel à l'école, la participation augmentera. Mais même si la participation était faible, il ne s'agit pas là non plus d'une objection valable.

Faut-il supprimer ou ne pas instaurer un mécanisme démocratique à chaque fois que la participation est faible? Alors on supprimerait d'abord les commissions scolaires où la participation n'est pas tellement plus élevée que dans les comités d'écoles; ensuite un nombre important de conseils municipaux au Québec; on supprimerait aussi les mécanismes démocratiques dans les syndicats...

Un tel raisonnement oublie un des avantages essentiels du mécanisme démocratique pour les gouvernés: c'est que l'on participe lorsque c'est nécessaire. La démocratie présente cet avantage extraordinaire pour ceux qui sont gouvernés, qu'on n'est pas obligé de participer intensément pour détenir un certain pouvoir et pour l'exercer lorsqu'on juge que cela devient nécessaire.

On dit que seule une partie des parents est intéressée à participer et que cela va créer «deux classes de parents». C'est oublier que ce raisonnement s'applique à toute institution démocratique. Faut-il supprimer la démocratie partout où une partie seulement des individus concernés est intéressée à participer? En fait, de tous les mécanismes qui relient les décideurs et ceux qui sont affectés par les décisions, le mécanisme démocratique est celui qui crée le moins de fossé entre les deux catégories, et non l'inverse.

«L'incompétence des parents»

On en arrive à l'objection la plus fréquente, à l'argument utilisé universellement, chaque fois qu'il est question d'accorder un pouvoir nouveau à un groupe quelconque: les parents sont incompetents, ou ils ne sont pas prêts! Les enseignants sont les spécialistes et les parents n'ont pas à se mêler des affaires de l'école. «Que les enseignants enseignent, que les administrateurs administrerent, que les élèves étudient...»

Il y a bientôt quinze ans, lorsque le législateur a accordé plus de pouvoir aux professionnels par rapport aux usagers dans le projet de loi créant les CLSC, c'est au nom de ce même argument qu'il l'a fait. Or nous avons observé l'évolution des CLSC pendant plusieurs années. Nous avons dû constater que le fait d'avoir accordé autant de pouvoir aux professionnels avait fermé l'organisme par rapport aux besoins du milieu; que les CLSC, quelle que soit la façon dont on les évalue, étaient très peu performants, du moins dans leur première phase: préoccupations très éloignées des besoins réels du milieu où ils étaient implantés, bien souvent absence de clients tout simplement. Si bien que, entraîné par la même logique, le Ministère a fini par intervenir et bureaucratiser davantage l'intervention des CLSC pour les rendre opératoires, diminuant encore plus le pouvoir des usagers.

Certes le danger d'absence de clients ne menace pas l'école. La fréquentation du CLSC est libre. L'absence de clients y est un mécanisme brutal de révélation de la faible adéquation de l'organisme aux besoins du milieu. Par contre, l'école a une clientèle captive, qui ne peut pas manifester son désaccord par l'absence. C'est seulement lorsque de trop gros problèmes se posent que des conflits éclatent avec le milieu et que le degré d'adéquation aux besoins se pose.

Mais justement, dans la mesure où l'école est obligatoire, il est nécessaire d'avoir des mécanismes d'autant plus fins, d'autant plus sensibles aux besoins du milieu pour pouvoir les répercuter dans l'école. La société considère que la fréquentation scolaire est tellement importante que, avec l'institution carcérale et l'institution psychiatrique, ce sont les seuls lieux où les individus n'entrent pas librement. Cela accroît d'autant plus la nécessité d'établir des mécanismes de sensibilisation avec la clientèle. Cela est doublement nécessaire parce que la clientèle réelle est dépourvue de droits, et que ce sont les parents qui en sont les représentants. Il n'y a donc qu'une faible possibilité de pouvoir direct de la clientèle, surtout à l'école primaire.

L'essentiel en ce qui concerne la question de la compétence est de comprendre que l'école transmet d'abord un système de valeurs et que l'instruction, au sens d'apprendre à lire, à écrire et à compter, est quelque chose de relativement simple techniquement. D'ailleurs si la spécialisation et la compétence technique étaient aussi importantes, comment explique-t-on que, pendant qu'on affirme cette nécessité de la compétence spécialisée, on déplore le fait que les enfants ne savent plus lire et ne savent plus écrire par rapport aux générations passées, qui recevaient l'enseignement d'un personnel dont la compétence technique était souvent inférieure à celle des enseignants actuels?

En fait l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul est difficile pour certains enfants. Mais là encore, le degré d'attention et le nombre d'heures qu'on portera à ces enfants constitue le principal facteur de réussite. Cela est fort connu. Je crois donc que, encore aujourd'hui, le principal critère (mais pas le seul, bien sûr) de compétence des enseignants, c'est l'amour de leur métier. Cela n'apparaît certes pas dans l'opinion publique. Car les enseignants y sont représentés seulement par leur appartenance syndicale. L'opinion publique reçoit ainsi une image partielle de l'enseignant: elle l'imagine comme un individu qui cherche à en faire le minimum, à gagner une minute de plus contre la commission scolaire, qui ne croit qu'en une seule valeur, l'augmentation de son rapport de force avec la commission scolaire et avec l'État. Tout cela au détriment de son métier d'enseignant.

«L'innovation vient des professionnels»

On dit aussi que le changement, l'innovation, le progrès proviennent des enseignants et des professionnels. C'est là une autre conséquence de l'idéologie de la compétence technique. Si on faisait l'histoire de l'enseignement depuis 1960, on constaterait que cela est en partie faux: du mouvement laïc de langue française aux écoles alternatives, les parents ont aussi introduit des transformations importantes dans le système d'enseignement québécois.

Le grand mythe moderne de la scientificité fait oublier que, dans le système d'éducation, il s'agit d'abord de transmettre un système de valeurs. Parmi les parents, seuls ceux qui ont le même système de valeurs que les enseignants sont privilégiés si on confie le pouvoir aux enseignants dans les écoles. Les milieux marginaux, ou culturellement différents du groupe social auquel appartiennent les enseignants, ne verront pas leurs valeurs transmises à l'école.

Les grands conflits que connaissent depuis quelques années les institutions d'enseignement dans les milieux noirs, aux États-Unis, sont éloquentes à cet égard: conflits entre enseignants et résidents des quartiers «ethniques». Pourquoi seuls les parents qui sont assez riches pour se payer l'école privée auraient-ils le droit d'exercer le pouvoir à l'école et de transmettre leur système de valeurs à leurs enfants jusque dans l'école? Pour les autres, qu'on leur accorde au moins le pouvoir électoral de choisir des représentants qui décideront en leur nom.

Les professeurs ont une compétence certaine pour savoir comment transmettre un système de valeurs donné à un ensemble d'élèves. Ils n'ont pas de légitimité pour déterminer le système de valeurs lui-même. C'est la base d'une société démocratique; ou alors on accorde le pouvoir décisionnel politique aux professionnels, aux compétents, aux fonctionnaires. Ce n'est plus la démocratie, mais la méritocratie.

Il ne s'agit pas de faire en sorte que les parents enseignent ou soient présents dans les classes; mais que, avec les autres représentants légitimes des citoyens élus, ils *décident* du contenu du système des valeurs qui est transmis à l'école sous de multiples formes.

II. Les conditions d'exercice d'un pouvoir réel

On entend souvent les enseignants affirmer leur accord pour que les parents aient des responsabilités à l'école, à condition qu'ils n'aient pas de pouvoir. Quelle position étrange! S'il est un acquis de toutes les recherches qui ont pu être menées sur le pouvoir des usagers depuis vingt ans, c'est bien que, d'une part, le pouvoir consultatif est illusoire, mais aussi qu'un pouvoir décisionnel non majoritaire pour les usagers est aussi le plus souvent illusoire.

Ce qui est acquis, c'est que le pouvoir décisionnel majoritaire est une condition minimale d'exercice d'un pouvoir réel de la part des usagers d'une organisation de services. Non seulement les parents, les usagers des CLSC, les membres des groupes populaires n'ont pas de pouvoir lorsqu'ils ne sont pas majoritaires; mais il s'agit là aussi de la principale cause du retrait des usagers de ces organismes: ils ont évidemment autre chose à faire que de servir de caution aux décisions prises par d'autres. C'est pourquoi on peut prédire que si les conseils d'école ont un pouvoir significatif par rapport aux comités d'école, la participation sera plus grande que dans les comités d'école.

Les élus et les permanents

Et cela n'est pas difficile à comprendre: que serait le pouvoir des commissaires élus, si la commission scolaire était majoritairement composée d'enseignants, ayant le même pouvoir décisionnel que les autres commissaires? Que serait le pouvoir des conseillers municipaux si le conseil municipal des villes du Québec était majoritairement composé des employés et des directeurs de service de la municipalité? Que serait le pouvoir de l'Assemblée nationale si on y ajoutait à titre de membres à part entière et ayant un pouvoir décisionnel et de façon majoritaire les hauts fonctionnaires dirigeant l'État?

Dans toute organisation, les permanents, ceux qui s'y consacrent à temps plein, ceux qui «occupent» l'organisation, ont toujours de ce fait une longueur d'avance sur les élus. Cette place leur accorde au départ un ensemble de ressources inégales par rapport aux élus dans les discussions et les prises de décision. Si ces derniers ne bénéficient pas de pouvoirs légaux formels supérieurs aux permanents pour compenser ce déséquilibre, la partie est gagnée d'avance et les élus se retrouvent toujours marginalisés, exclus progressivement de l'organisation.

Dans le cas spécifique des comités d'école, lorsque nous avons pu constater que certains d'entre eux exerçaient une influence significative, c'était grâce à l'appui qu'ils obtenaient de la Commission scolaire par le comité de parents, c'est-à-dire parce qu'ils passaient par l'organisme *décisionnel élu*. Le projet de loi 40 tentait précisé-

ment de renforcer cette dynamique parents-citoyens dont les intérêts sont fondamentalement les mêmes dans le système scolaire, malgré les apparences. Sans ce pouvoir décisionnel les usagers finissent — sauf exception, toujours provisoire — par jouer un rôle de «rubber stamp», et alors les éléments les plus dynamiques s'en retirent.

Professionalisme et centralisation

Enlever le pouvoir majoritaire formel décisionnel aux parents pour le donner aux enseignants, c'est tout simplement transformer le projet de réforme scolaire — sous cet aspect — en une autre des innombrables réformes de structure de participation qu'a produites le Québec depuis quinze ans et qui ont servi à consolider le pouvoir des professionnels au détriment des citoyens et de leurs représentants élus. Telle est la direction de l'ensemble des réformes de structure au Québec depuis 1960. Telle est l'orientation que risque de prendre la réforme scolaire si elle y consacre une nouvelle instance de pouvoir où les enseignants seront majoritaires. Elle suivra le modèle des CLSC: dans les premières versions du projet de loi, les usagers détenaient un pouvoir majoritaire important. Mais les représentations des professionnels, pendant la commission parlementaire, ont réussi à supprimer cet élément essentiel du projet de loi et à consacrer la domination des professionnels. Les usagers sont rejetés hors de ces organismes par la pression conjuguée du pouvoir des professionnels et des programmes financés par le ministère des Affaires sociales.

On aborde là une autre condition essentielle pour que les parents exercent un pouvoir réel. Elle a été soulignée avec raison par l'ensemble des opposants au projet: même avec un pouvoir décisionnel majoritaire, les parents n'auront un pouvoir réel que si le ministère de l'Éducation accorde de véritables pouvoirs au palier de l'école, d'une part, et n'encadre pas ensuite leur action au point de leur enlever toute initiative. C'est toute la différence entre un projet de déconcentration plus ou moins participative et un véritable projet de décentralisation. Le projet de loi actuel risque d'être centralisateur. Si on y ajoute le pouvoir des enseignants, il aura en outre une tendance professionnaliste.

Pratiquement, l'alternative est la suivante: si les parents obtiennent un pouvoir légal réel majoritaire au conseil scolaire, il y a fort à parier que les pressions sur le ministre seront telles que les pouvoirs qu'il confiera à l'école seront minimes. Si au contraire les parents voient leur pouvoir formel diminuer au conseil scolaire, les résistances pour en faire un véritable palier décisionnel vont s'estomper d'autant.

Dans la perspective présentée ici, seule une véritable alliance enseignants-parents, dans laquelle les enseignants considéreraient les parents comme de véritables partenaires — ce qui suppose non seulement des responsabilités, mais des pouvoirs — pourrait freiner la tendance bureaucratique qui caractérise l'État québécois dans ce secteur.

DES ONDES ENCORE BROUILLÉES

par **Pierre Bélanger**

consultant en communications
au Centre justice et foi

Depuis 1977 des groupes religieux divers ont demandé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des permis d'exploitation pour des stations de télévision à consonance religieuse. L'organisme fédéral n'a accédé jusqu'à présent à aucune demande de ce genre, en invoquant l'obligation faite aux télédiffuseurs canadiens par le législateur de présenter une programmation équilibrée, variée et ouverte à divers points de vue. D'après le CRTC, les demandeurs de permis de télévision religieuse pouvaient difficilement répondre à cette exigence fondamentale. Pourtant, devant le grand nombre de groupes intéressés et à cause des possibilités techniques actuelles qui favorisent la multiplication des canaux de télévision, le CRTC a choisi d'étudier en profondeur la question de l'octroi de permis de télévision religieuse. Ce processus de révision et de consultation, commencé en 1980 et marqué par des audiences publiques en 1982, devait amener le CRTC, le 2 juin 1983, à formuler une proposition concrète.

Si l'organisme gouvernemental confirmait son intention de ne pas octroyer de permis pour des stations de télévision conventionnelle (VHF ou UHF) à des groupes religieux particuliers, il suggérerait aux Églises et aux groupes religieux canadiens de s'unir pour opérer, dans une entreprise oecuménique au sens large, un réseau pan-canadien de télévision religieuse par satellite. Le signal transmis serait capté par les câblodistributeurs qui le retransmettraient à leurs abonnés. Un seul projet a finalement été présenté au CRTC à la suite de cette offre, c'est celui du *Canadian Interfaith Network — Réseau interreligieux canadien* (CIN-RIC). En tant que chrétiens du Québec, en tant que catholiques francophones, que peut-on

penser de ce projet? Doit-on lui être favorable ou défavorable?¹

À l'appui de certains objectifs du CRTC

En ouvrant la porte à un canal de télévision religieuse distribué par satellite-câble, le CRTC tenait à préciser les critères qui lui serviraient à juger les demandes de permis qu'il recevrait éventuellement. En résumé, le CRTC songe à

- un service national qui diffuserait quotidiennement,
- de propriété canadienne,
- offrant un fort contenu d'émissions canadiennes,
- qui soit interconfessionnel ou interreligieux et qui reflète équitabement les croyances religieuses des Canadiens.

On ne peut qu'être d'accord, globalement, avec ces critères du CRTC et plus particulièrement avec la perspective oecuménique qu'ils proposent. Étant donné la population relativement faible du Canada et compte tenu, par contre, des coûts impliqués dans l'opération d'un réseau de télévision, il est nettement préférable que les divers groupes religieux s'unissent pour opérer un seul service plutôt que chacun ne s'aventure seul dans ce domaine. De plus, l'unicité du réseau impliquerait des ententes entre les groupes, en particulier l'acceptation d'un code d'éthique, qui permettraient d'éviter toute sorte d'excès ou d'intolérance religieuse. Enfin, la perspective oecuménique du CRTC ouvre la voie à une collabora-

tion concrète entre les Églises et les groupes religieux, une voie inédite qui est très probablement celle de l'avenir.

Par ailleurs, on ne peut qu'appuyer le CRTC dans son désir — certainement implicite, sinon explicite — d'éviter l'invasion totale de la télévision à caractère religieux au Canada par les évangélistes américains qui sont déjà très présents au Canada anglais. De même, l'organisme gouvernemental a raison de vouloir éviter que la télévision religieuse au Canada ne soit le monopole d'un seul courant religieux, voire d'un seul groupe. C'est pourquoi le CRTC, dans sa proposition, encourageait à bon droit les principales Églises chrétiennes à participer à d'éventuels projets de télévision religieuse par satellite.

Des aspects valables du CIN-RIC

La seule demande de permis déposée au CRTC le 1er mai dernier, date limite qu'avait fixée la Commission, fut celle du CIN-RIC. C'est en avril que s'était finalement formé cet organisme sous l'instigation du groupe «Rosewell», un comité de travail réunissant quelques professionnels ve-

1. Pour connaître plus en détail l'histoire de ce projet, on se reportera à l'article de Guy Marchessault dans *L'Église canadienne*, 18 octobre 1984, p. 107-112. Un autre article du même auteur, dans *L'Église canadienne*, 1er novembre 1984, p. 145-148, analyse quelques questions de fond soulevées par ce projet.

nant des grandes Églises protestantes. Le projet du CIN-RIC a été préparé avec sérieux et il répond dans son ensemble aux objectifs et aux critères établis par le CRTC. Et ce n'est pas par hasard: en fait, il est le fruit de l'initiative de personnes qui, ensemble, réunissent les qualités et l'expertise nécessaires à l'élaboration d'un projet de cette envergure. En plus d'être véritablement oecuménique dans sa nature — les promoteurs ont invité à l'assemblée de fondation des représentants d'une soixantaine de groupes religieux du Canada —, le Réseau interreligieux canadien propose une programmation originale et équilibrée.

Le temps d'antenne du réseau serait réparti en deux blocs d'émissions égaux. Un premier bloc, appelé «mosaïque», présenterait les émissions conçues et réalisées par les diverses confessions chrétiennes et les divers groupes religieux. Il s'agirait donc d'émissions «confessionnelles». Le deuxième bloc, appelé «pierre d'angle», proposerait des émissions de portée fondamentale, soit qu'elles reflètent une préoccupation spirituelle au sens large, soit qu'elles s'attachent à promouvoir les valeurs humaines et religieuses. Cette catégorie d'émissions inclurait, par exemple, des émissions d'information et d'affaires publiques qui jetteraient un regard critique sur le monde et les événements à partir d'un point de vue «religieux». C'est sur cette partie de la programmation que porterait l'effort des responsables du réseau; on voudrait présenter un choix innovateur, un type nouveau de canal de télévision offert aux téléspectateurs.

D'énormes questions

Malheureusement, quand on y regarde de près, bien des questions surgissent devant le projet du CIN-RIC. Je ne souligne ici que trois ordres de questions auxquels bien peu d'éléments de réponses ont été apportés ou peuvent être apportés.

Le financement d'une telle entreprise fait hésiter bien des observateurs et des gens du métier. L'ampleur du réseau projeté en personnel, en heures de production, en heures de diffusion (24 heures par jour), le caractère peu commercial du réseau

et sa politique — justifiée — d'éviter l'avalanche de la sollicitation en ondes, les coûts d'adhésion et surtout de production d'émissions attrayantes pour un public large, voilà seulement quelques-unes des questions à incidence financière qui donnent à réfléchir. C'est en bonne partie à cause de l'ampleur des investissements exigés par le projet, considérant les sommes éventuellement disponibles, que les évêques catholiques du Canada ont choisi de ne pas s'engager eux-mêmes, directement, dans le projet.

Mais d'autres questions encore plus importantes se sont fait jour. Comment le public sera-t-il rejoint? Plus précisément, peut-on se fier à ce nouveau procédé de distribution par satellite-câble pour atteindre les gens? Les câblodistributeurs du pays ont demandé et obtenu du CRTC la permission de pouvoir choisir d'offrir ou de ne pas offrir le service à leurs abonnés. Et ceux qui choisiraient de l'offrir demandent d'avoir aussi ce qu'ils appellent la «flexibilité» d'offrir le canal religieux soit dans le service de base à leurs abonnés, soit comme service «discretionnaire», c'est-à-dire en exigeant un supplément mensuel. Dans ce contexte, on est loin d'être certain du nombre de foyers que rejoindra réellement l'éventuel CIN-RIC. Sans parler du fait que le câble ne dessert pas tout le monde, loin de là!

Enfin, un danger d'un autre ordre semble associé à la création d'un réseau religieux spécialisé: c'est celui de créer un ghetto religieux de la télévision. Est-ce que la religion ne deviendrait pas, plus encore que maintenant, un secteur marginalisé de la vie sociale et culturelle si elle n'avait sa place qu'au canal 44 du câble? Est-ce que les télédiffuseurs conventionnels ne se sentiraient pas dégagés de toute obligation de faire état de cette dimension de la vie humaine et de lui réserver une place à l'horaire? En un mot, est-ce que toute émission religieuse en dehors du réseau spécialisé ne serait pas menacée? Certains seraient peut-être tentés de répondre qu'il se fait si peu d'émissions religieuses actuellement qu'on n'y perdrait pas beaucoup, mais d'autres, au contraire, considèrent qu'il y a des acquis qu'il ne faut pas délaissier — en particulier, peut-être, au réseau français de Radio-Canada — et qu'il vaut mieux être moins souvent présent aux grands réseaux que toujours présent à un canal spécialisé du câble.

La place des francophones

Si les considérations qui précèdent font hésiter à appuyer avec enthousiasme le projet CIN-RIC, les francophones, eux, ne peuvent se satisfaire du projet tel que proposé actuellement. Certes, le réseau a un nom bilingue et on voulait au départ y laisser une bonne place aux émissions en français, mais en pratique la place du français s'est rétrécie comme une peau de chagrin au point d'être maintenant presque disparue. C'est la constatation à laquelle en sont venus les participants à un colloque sur le réseau religieux par satellite, organisé le 5 novembre dernier à Montréal par le Centre St-Pierre. On a aussi remarqué que le caractère pan-canadien du projet laissait peu de place aux interventions et points de vue régionaux; nous sommes devant un projet pensé «à la *canadian*», depuis Toronto, et qui ne manifeste pas beaucoup de sensibilité — sinon une ouverture d'esprit exprimée en paroles — au fait et à la culture d'expression française.

À cela, les responsables du projet répondent que le réseau est conçu comme un service offert aux membres et que, pour le moment, aucun groupe représentant de larges secteurs de la population francophone n'a demandé à devenir membre du réseau. C'est une façon de lancer la balle à l'Église catholique qui seule, de par son adhésion, pourrait apparemment faire tourner le vent. Or les évêques catholiques ont choisi de ne pas «s'embarquer» maintenant: ils étudient plutôt la possibilité qu'une compagnie indépendante de la CÉCC mais formée de catholiques engagés demande un jour de participer au réseau. D'ici là, le sort du français au *Canadian Interfaith Network* demeure bien aléatoire.

À la fin du colloque au Centre St-Pierre, les participants ont demandé aux organisateurs de la journée d'intervenir auprès du CRTC pour faire valoir en particulier l'insatisfaction des francophones en tant que francophones devant le projet du CIN-RIC. Le Comité interconfessionnel de télévision, un petit groupe oecuménique francophone qui suit le dossier depuis une quinzaine de mois, s'est réuni le même soir du 5 novembre et a écrit au CRTC dans le même esprit.

Pour ou contre ?

En conclusion, on peut résumer ce dossier ainsi:

— oui, la télévision est un moyen de rejoindre les gens et un moyen d'évangélisation que les Églises et groupes religieux ne peuvent plus méconnaître;

— oui, il y a place dans notre société pour plus de télévision religieuse et l'évolution de la technologie des communications ouvre de nouveaux horizons;

— oui, le projet CIN-RIC est sérieux dans son désir d'offrir un service de télévision religieuse de qualité.

Mais par ailleurs,

— non, le projet actuel ne répond

pas à plusieurs questions importantes sur son financement, sur son auditoire et sur les effets de sa présence dans la programmation des stations conventionnelles;

— non, le projet actuel ne peut en aucune façon satisfaire les francophones.

Un entretien avec Louis Rousseau

UN RÉVEIL RELIGIEUX AU QUÉBEC?

Le 8 septembre dernier, la veille de l'arrivée du pape Jean-Paul II, on rendait publics les résultats d'un sondage d'opinion sur la religion des Québécois. Réalisé dans la première quinzaine de juin par le Centre de sondage de l'Université de Montréal pour le compte d'un groupe de médias québécois et du département de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal, le sondage a posé 21 questions à un échantillon de 2014 personnes, âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population adulte du Québec.

Les résultats dessinent le profil d'une population largement croyante: 92% des répondants croient en Dieu, 80% acceptent la résurrection du Christ, 73% sa divinité. Un tiers seulement des personnes interrogées estiment que la religion n'a que peu ou pas d'influence sur leur vie personnelle. Une minorité (18%) jugent que, dans l'avenir, la religion va perdre du terrain; 35% croient plutôt qu'elle va progresser et 42% prévoient qu'elle va garder la même place.

Au plan social, 56% des répondants sont favorables aux déclarations des évêques sur des questions politiques, sociales ou économiques, tandis que 39% expriment leur désaccord.

Après la mort, 40% des catholiques croient en une forme de survie de l'individu «mais on ne sait pas trop comment», 19% croient en la réincarnation, 18% croient que tout finit là et 15% croient que «les uns vont au ciel, les autres en enfer».

Pour ce qui est du pape, on semble plutôt lui reconnaître un rôle d'inspiration qu'une autorité disciplinaire: 53% des répondants et 54% des catholiques voient en lui «un porte-parole spirituel de l'humanité», moins de 25% «le chef auquel les catholiques doivent obéir».

De fait, la majorité est plutôt mal à l'aise devant la discipline de l'Église catholique sur la contraception, le divorce, l'ordination des femmes et le célibat ecclésiastique (de 60 à 74% expriment un désaccord sur l'un ou l'autre point).

Les Québécois sont moins «pratiquants» qu'autrefois (38% des catholiques vont à l'église le dimanche) mais restent très attachés à l'école confessionnelle (67% des catholiques veulent une école catholique pour leurs enfants).

Au lendemain de la visite du pape, *Relations* a rencontré l'un des concepteurs du sondage, M. Louis Rousseau, du département de sciences religieuses de l'UQAM.

RELATIONS: En examinant les questions posées par ce sondage, nous nous sommes demandé ce qu'il cherchait à mesurer et quelle hypothèse de recherche l'avait inspiré. Plus précisément, il nous semblait que l'essentiel de la foi de beaucoup de croyantes et de croyants trouvait difficilement à s'exprimer à travers ce questionnaire.

Louis ROUSSEAU: Il faut bien comprendre qu'un sondage d'opinion est un instrument limité. Les répondants sont rejoints par téléphone; il n'y a pas le temps, il n'y a pas non plus le climat de confiance qui leur permettrait d'exprimer leur expérience la plus personnelle. Les sondeurs doivent poser des questions simples et présenter des choix nettement différenciés, ce qui masque nécessairement bien des nuances.

Nous avons pourtant essayé de savoir ce que représente la religion pour les Québécois, quel sens elle peut avoir ou introduire dans leur vie; nous avons proposé quatre choix de réponse:

- 1) elle donne un sens à ma vie,
- 2) elle me console dans les épreuves,
- 3) elle me fournit des principes d'ordre moral,
- 4) elle me garantit le salut après ma mort.

Nous avons dû constater que les personnes interviewées étaient désemparées par cette question, prises au dépourvu, en particulier, par le premier choix: on ne voyait pas bien ce que le «sens à la vie» pouvait représenter. On peut penser qu'un intellectuel ou un ecclésiastique auraient sauté sur cette option, mais pour la majorité de la population la religion est beaucoup moins «mentale» que «dynamique»: elle aide à vivre beaucoup plus qu'elle n'éclaire une interrogation métaphysique sur le sens de l'existence; on y voit plutôt une source d'énergie. Au bout du compte, 44% des répondants se sont reportés vers les principes de morale.

D'un autre côté, ce sondage n'est pas né d'un projet de recherche universitaire, mais de l'événement journalistique que représentait la visite du pape pour un regroupement de médias électroniques et imprimés. Il ne s'inspire donc pas d'abord de préoccupations pastorales, comme ce serait le cas, par exemple, s'il avait été commandité par l'épiscopat. Les questions posées correspondent à celles qu'on a formulées dans des sondages analogues, réalisés en France ou aux États-Unis dans des circonstances semblables.

Formellement, nous n'avions pas d'hypothèse de recherche. Encore qu'à l'UQAM nous ayons vu là l'occasion d'ouvrir un nouveau champ d'étude: le questionnaire nous permettait d'explorer la situation religieuse de la majorité des Québécois. Depuis une quinzaine d'années, les sciences humaines de la religion ont surtout étudié des phénomènes marginaux, les sectes, par exemple. Si bien qu'on peut se demander, à ce moment-ci, ce que les universitaires connaissent de la foi et de la vie religieuse des catholiques d'aujourd'hui. Il y a là un vide à combler et le choc de la visite du pape a réveillé l'intérêt des chercheurs pour la religion du plus grand nombre.

REL.: Il est sans doute éclairant de chiffrer les courants d'opinion, mais bon nombre de tendances étaient prévisibles: le fait que très peu de Québécois se disent carrément athées ou agnostiques, un niveau de «pratique dominicale» sous les 40%, voire même le peu de faveur du célibat ecclésiastique après «l'exode» des années '65-'75. Mais pour ceux qui ont préparé le sondage, qu'est-ce qui semble le plus signifi-

catif dans cette radiographie du Québec religieux?

L.R.: Pour l'étude du catholicisme québécois, c'est probablement le fait que nous avons tendance à dissocier la fonction charismatique et la fonction de direction des pratiques. Dans une figure d'autorité, nous pouvons distinguer une force d'inspiration et un pouvoir de contrainte (même si cette contrainte se réduit à une «autorité morale»): nous accueillons volontiers «l'inspiration», mais nous résistons à «la contrainte».

Jean-Paul II est un pape charismatique (au sens où l'on parle du magnétisme d'un leader): il a le don de «présentialiser» le mystère de Dieu, un peu comme l'icône dans la liturgie orientale. Et il n'hésite pas à utiliser ce charisme pour réveiller le sens du sacré, ce en quoi il se situe au cœur de la tradition occidentale. Il s'adresse au sentiment religieux profond et, en cela, il me semble se distinguer de ceux de ses prédécesseurs que je qualifierais de «post-tridentins», un Pie IX, un Pie XII, qui s'appliquaient surtout à définir les vérités à croire et les normes à respecter.

Sa personnalité, sans doute, son «charisme», sûrement, mais aussi son choix de mettre l'accent sur les fondements du message chrétien en les proclamant avec force sont bien accordés à une «société d'opinions» comme la nôtre. Les gens désirent voir et entendre un «porte-parole spirituel», ce qui n'empêche pas la majorité de prendre ses distances par rapport à certains aspects de l'enseignement moral ou dogmatique de l'Église.

On sait l'importance du «désaccord» avec les positions officielles en matière de contraception (69%), sur l'ordination des femmes (61%), sur le divorce (68%) et même à propos de l'avortement (44%). Chiffres éloquentes par rapport au souvenir d'une Église monolithique et idéologiquement compacte, mais qui reflètent bien le pluralisme de la société d'opinions.

De cette plus grande liberté d'opinions, exercée de fait par les catholiques québécois, rapprochons l'évolution de leurs croyances sur l'au-delà. D'après les réponses, seulement 15% des Québécois estiment qu'après la mort on risque de se retrouver en enfer. Un taux aussi faible paraît indiquer un changement durable des croyances, pratiquement irréversible au moins à moyen terme.

Ajoutons à cela la montée progressive de la croyance en la réincarnation: moins chez les intellectuels (scolarité de niveau universitaire), mais certainement chez les jeunes et dans cette tranche de la population qui a une culture de niveau cégep.

Cette évolution des attitudes et des représentations me semble poser deux ordres de questions, au niveau historique et au plan proprement théologique.

D'abord, cela remet en question l'image qu'on se fait de la religion traditionnelle des Québécois et de la place qu'y tenait la peur de l'enfer. Les chercheurs ont pris pour acquis que le message des prédicateurs correspondait aux croyances du monde ordinaire, mais le folklore, par exemple, nous révélerait probablement un autre type de convictions: dans les contes et les légendes populaires, le diable est facilement berné, c'est un personnage dont on s'amuse plus qu'on ne le craint.

En creusant un peu, on constate qu'aujourd'hui les gens acceptent mal que leurs actes doivent avoir une sanction dans l'au-delà. Il s'ensuit que la notion de péché est loin d'être claire: qu'est-ce qu'un péché, si le geste n'a pas de conséquences éternelles? Vous comprenez qu'une telle évolution des mentalités soulève un problème de fond à propos du message chrétien: celui du salut. De quoi sommes-nous sauvés?

Le sondage indique que les gens croient à la résurrection de Jésus; ils y croient même plus qu'en sa divinité. Il serait très intéressant de scruter l'évolution de la christologie des catholiques québécois. Jésus reste la figure religieuse par excellence, mais comment le perçoit-on? Sans être en mesure de le vérifier scientifiquement, je soupçonne qu'on trouverait dans notre milieu une christologie «en pièces détachées»: pour bien des gens, Jésus n'est plus le sauveur-qui-t'empêche-d'aller-en-enfer, mais plutôt le libérateur, ou le modèle, ou le consolateur. En ce sens, nous ne serions peut-être pas loin de retrouver la diversité des christologies qu'a connues l'Église des premiers siècles.

REL.: Si on relit les discours de Jean-Paul II au Québec, on a l'impression qu'il a cherché à repenser, à renouveler le sens du péché et le besoin de salut dans un langage plus accessible au monde contempo-

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

Il y aura bientôt trois ans que les «Lundis de Relations» réunissent autour d'une question d'actualité, un panel d'experts et une salle prompte à participer au débat.

Pour les personnes ou les groupes qui aimeraient utiliser l'enregistrement de ces soirées comme instrument d'animation ou de formation permanente, nous avons enregistré sur cassettes vidéo les trois soirées de l'automne 1984.

Il nous fera plaisir de vous prêter une cassette pour une semaine (frais: 5\$). Veuillez préciser le format de l'enregistrement (Beta ou VHS) et le sujet:

- la qualité de l'information (24 septembre),
- quel avenir pour le Québec? (15 octobre),
- la peine de mort (19 novembre).

Vous retrouverez les noms des panelistes et le noeud des sujets dans les numéros correspondants de Relations. Adressez vos demandes au Centre justice et foi, 25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 ou communiquez avec Pierre Bélanger à (514) 387-2541.

rain. Il n'a pas mis l'accent sur la culpabilité personnelle — même s'il l'a clairement évoquée en parlant de la confession —, mais il a souvent évoqué le climat d'angoisse qui hante l'humanité en cette fin de millénaire: le risque d'une catastrophe nucléaire, la course aux armements, la destruction de l'environnement, l'insécurité économique. Le salut, dans sa prédication, a pris une dimension collective.

Par ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre la perte du sens du péché, ou du moins la perte du sens du définitif, que vous venez d'évoquer, et l'attitude d'un grand nombre de répondants pour qui la religion correspond d'abord à un enseignement d'ordre moral?

L.R.: Les gens ne sont pas obsédés par la logique, et la logique de l'expérience religieuse n'est justement pas une logique aristotélicienne: le jour et la nuit y coexistent. Le salut implique un passage: une polarité et un mouvement qui ne sont pas ceux du raisonnement. Devons-nous vraiment nous étonner qu'au niveau des représentations religieuses les gens ne soient pas «cohérents»?

Si l'on s'en tient au sondage, il faut se rappeler qu'un certain nombre de non-croyants ont pu choisir d'identifier morale et religion. Par ailleurs, certains catholiques estiment sans doute que pratiquer sa religion, c'est finalement obéir à des normes morales.

Je crois cependant que, pour une majorité de Québécois, la religion

touche les choses importantes, essentielles, de la vie, comme le fait d'avoir de bons principes. Nous vivons, ces années-ci, une crise des discours normatifs, pas seulement une crise du discours religieux. Les grandes espérances charriées par la pensée plus libérale, par l'humanisme contemporain, par le nationalisme même, se sont effondrées: elles ont perdu leur vraisemblance et leur pouvoir de mobilisation. Il faut qu'il reste quelque chose, une base, un fondement: c'est ce que les gens appellent la religion.

Dans ce contexte, la visite du pape devient un «révélateur» exceptionnel. Comme l'indiquait déjà le sondage, il a été reçu comme un leader spirituel. Par ce qu'il est, il a conféré à l'événement une dimension radicalement religieuse: il a rejoint les gens comme un émetteur de puissance; au sens anthropologique du terme «mana», il rayonne l'énergie. Et c'est ça, la merveille. Surprise chez les intellectuels. Consolation chez les pauvres.

Mais je me demande aussi si l'intensité de cette espèce de «retraite» nationale n'annonce pas autre chose. Nous pourrions assister à un réveil religieux profond...

REL.: Le sociologue Harvey Cox vient de publier un ouvrage où il désavoue ses prévisions de 1965 sur l'essor de la «cité séculière» et la privatisation irrémédiable du sentiment religieux dans les sociétés industrialisées. Il voit aujourd'hui dans

le fondamentalisme évangélique américain (type Gerry Falwell) et dans le réseau des communautés ecclésiales de base latino-américaines (autour de Gustavo Gutierrez) des pôles de croissance du phénomène religieux et des lieux d'intervention des chrétiens sur leur société. Mais, au Québec, qu'est-ce qui amènerait un réveil religieux, vingt ans après la Révolution tranquille?

L.R.: J'insiste: notre société traverse une crise culturelle majeure. Les grands univers de représentations, capables de donner une cohérence à l'existence, se sont écroulés. Au Québec, le dernier échafaudage de ce genre aura été le nationalisme des années '60-'70. Cette crise culturelle se double d'une crise sociale (les conflits peuvent refléter des oppositions réelles, mais ils sont maintenant perçus comme essentiellement négatifs: c'est la crise) et d'une crise économique qui frappe un peu tout le monde et en particulier les jeunes.

Ce sont là les conditions nécessaires à l'émergence d'un prophète, de quelqu'un qui sache dire: «ça ne peut plus continuer comme ça, voilà ce qu'il faut faire»... et qui soit entendu. C'est le rôle qu'a joué ici Mgr Forbin-Jeanson, au XIXe siècle. Jean-Paul II pourrait être ce catalyseur; il a beaucoup insisté sur les racines de la foi au Québec, comme pour dire: retournez à la foi de vos pères.

Les conditions d'un réveil religieux sont là. Ce qui manque, c'est le génie pour l'opérationnaliser, pour traduire en mouvement ce que le déclencheur a mis en route. Ce qui manque à mon avis, c'est l'Église... C'est Bourget. C'est un programme, ne fût-il qu'inchoatif, qui permette à la ferveur de s'exprimer et de s'embrancher sur une cause ou un geste concrets.

Au siècle dernier, le mouvement de tempérance a été ce point d'embranchement et, une fois amorcé, le réveil religieux a entraîné la fondation de communautés religieuses, la prise en charge de l'éducation et du social, enfin le catholicisme classique québécois. Remarquez bien: ce mouvement n'est pas né de la domination du clergé mais d'un processus de revitalisation de la culture sur des bases religieuses en contexte de crise.

Est-ce que nous avons aujourd'hui les bases institutionnelles pour articuler un pareil renouveau? Où est l'Église?

DES SUITES À INVENTER

par François Gloutnay

Le spectacle des jeunes du Québec, présenté à Jean-Paul II le soir du 11 septembre dernier, aura émerveillé plus d'un spectateur. Réunir en une chorégraphie 2 000 jeunes dont plus de la moitié ont dû apprendre en quelques semaines les rudiments mêmes de la danse, présenter une oeuvre aussi gigantesque sans qu'aucune répétition générale n'ait pu avoir lieu, mérite d'être souligné et applaudi. D'autant plus que le spectacle aura reflété les préoccupations actuelles de cette «génération sacrifiée»: on nous aura ainsi épargné de revoir les traditionnelles danses folkloriques, habituellement réservées aux visiteurs de marque!

Mais s'il faut chercher un exploit digne du *Livre des Records*, ce ne sera ni la célébrité des concepteurs du spectacle, ni la grandiose mise en scène présentée ce soir-là, mais bien ce dialogue amorcé entre, d'une part, une jeunesse sécularisée, qui ne connaît plus les vérités qu'on tient pour fondamentales dans l'Église ni même le chemin de la communauté paroissiale et, d'autre part, le représentant le plus officiel de l'Église catholique. Que Michael Jackson ait joué à guichet fermé ne surprend pas. Mais que Jean-Paul II et 65 000 jeunes triomphent, au stade olympique, d'une indifférence religieuse vieille de vingt ans ne peut qu'étonner.

Admettons-le, la surprise fut totale. Les médias d'information, qui, pendant des semaines, avaient exposé le contentieux entre le mouvement féministe et la hiérarchie catholique ou dévoilé, goutte à goutte, les préparatifs techniques de la visite papale, n'ont pas saisi l'occasion de faire le point sur la place des jeunes en Église, leur indifférence, leurs convictions, leurs questions. D'ailleurs, quels interlocuteurs choisir? Les mouvements traditionnels de jeunes catholiques (Action catholique spé-

cialisée), peu associés à cette démarche gigantesque et soucieux de préserver leur autonomie, ont choisi de se faire le plus silencieux possible. Tandis que les nouveaux mouvements, plus spiritualistes, s'ils ont participé pleinement à l'événement, sont largement inconnus des grands médias.

Pourtant, ce sont 65 000 jeunes qui se sont présentés, le soir du 11 septembre. D'eux, on ne connaît que peu de détails, sinon qu'ils proviennent des quatre coins du Québec et qu'ils ont entre 15 et 25 ans. Tous des pratiquants du dimanche? Mathématiquement impossible. Alors, des jeunes engagés dans des pastorales scolaires? Le Forum de Montréal, amplement, aurait suffi. Judicieux phénomène de marketing de masse? Effervescence religieuse causée par la venue d'un premier pape en terre québécoise? Offre en or d'occuper, sans frais, quelques moments de loisirs forcés que des jeunes en chômage saisissent au passage? On pourrait multiplier les hypothèses; mais pour ce qui est de les vérifier... Par contre, et cela on s'en doutait bien un peu, les mouvements de jeunes, après Jean-Paul II, n'ont pas été submergés de nouveaux membres, les paroisses n'ont pas ajouté de bancs neufs à l'avant des églises et l'on n'envisage pas encore la construction de nouveaux séminaires.

«Vous n'étiez pas censés hériter d'un monde en ruine!»

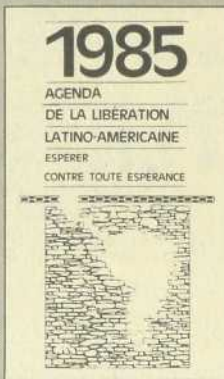
Les jeunes chorégraphes du 11 septembre auront lancé, au monde entier, leur vision de la société: sui-

cide nucléaire, chômage chronique, gaspillage indécent, égoïsme érigé en système. Et Jean-Paul II, ce soir-là et le lendemain, à Terre-Neuve, de faire écho à leurs souffrances dans deux allocutions remarquées. «Selon le plan de Dieu, lança-t-il à l'université Memorial, vous n'étiez pas censés hériter d'un monde en ruine». La situation n'est pas désespérée mais elle commande le courage. Le pape demande aux jeunes de «prendre en charge leur avenir», il les invite à être créateurs, il leur rappelle, avec vigueur, cette phrase du Christ: «Redressez-vous et relevez la tête, votre délivrance est proche!»

Tout bien considéré, c'est un programme d'action en trois points que Jean-Paul II a proposé aux jeunes: changer le cours des événements là où ils ont les pieds, à l'usine, à l'école, dans la paroisse, appuyer les groupes populaires — «groupes locaux» — voués à plus de justice puis, finalement, s'engager dans des actions de solidarité internationale. Créer «un avenir qui accordera davantage d'importance à la personne humaine qu'au profit, qui assurera un juste partage des ressources du monde, un avenir, enfin, où la négociation pacifique supplantera la menace de la guerre», voilà un défi de taille pour les jeunes Canadiens. Quel leader politique aurait osé proposer un tel programme, même en pleine campagne électorale?

La critique de l'Église mérite aussi d'être soulignée. «L'édifice vous semble trop large, construit par d'autres dans un style différent du vôtre. La lumière qui l'éclaire, vous la trouvez coupée par trop de pans d'ombre», notait Jean-Paul II, salué par des applaudissements. «Ne restez pas sur le seuil, au dehors. Prenez part à la vie de ce corps, tout imparfait qu'il reste. Apportez votre exigence et votre enthousiasme.»

ESPÉRER CONTRE TOUTE ESPÉRANCE



Agenda 1985
(incluant septembre à décembre 1984)

conçu et réalisé par le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine et par la Société catholique de la Bible.

Au fil des jours et des semaines, textes et dessins vous permettront d'approfondir le thème de l'espérance, au coeur de votre foi en Jésus. Le souffle de l'expérience souffrante mais espérante d'Amérique latine et le cheminement à travers la Bible vous y accompagneront.

Prix: 6,00\$, plus 0,60\$ de frais d'envoi.

En vente à SOCABI

212, boul. St-Joseph ouest
Montréal, H2T 2P8
(514) 274-4381

et au COMITÉ CHRÉTIEN
POUR LES DROITS HUMAINS
EN AMÉRIQUE LATINE
25, Jarry ouest
Montréal, H2P 1S6
(514) 387-2541

N.B. Pour les commandes par correspondance, s'adresser à SOCABI.

Des suites à inventer

Jean-Paul II aura soulevé bien d'autres questions. Il convient de relire les textes des deux allocutions. Retenons toutefois la connaissance qu'a le pape des difficultés des jeunes: on soupçonne qu'elles sont semblables un peu partout dans le monde. Remarquons aussi le langage utilisé: il s'accorde facilement à celui de la jeunesse, direct et concret. Rien n'aurait été plus pénible que d'enten-

dre deux monologues prononcés par des acteurs que l'âge, la culture ou les moeurs auraient opposés de façon irréconciliable.

Attention toutefois! La soirée du 11 septembre ne doit pas créer l'impression d'une unanimité complète entre Jean-Paul II et les jeunes d'ici. L'épineuse question de l'éthique sexuelle, par exemple, n'a pas trouvé place dans les propos des jeunes et fut abordée par le pape avec le plus grand tact. Le début de dialogue auquel on a assisté, c'est maintenant qu'il doit se poursuivre, loin du faste et des caméras, sans l'aide d'un leader charismatique mais dans le concret quotidien de nos communautés. Les mouvements de jeunes, la pastorale scolaire, les paroisses et les diocèses héritent d'une bonne remise en question.

Avant la visite, **les mouvements de jeunes** se sont tus. Aucune de leurs publications n'a préparé ses lecteurs et rares furent les débats entre les membres des mouvements d'Action catholique spécialisée (JÉC, JOC, MÉCQ). La vague papale qui a déferlé sur certains diocèses fut telle que l'on craignait d'être emporté par le courant. On a préféré jeter l'ancre pour laisser passer l'orage. Mais la secousse appréhendée n'a pas eu lieu. Au contraire, le pape a abordé des thèmes qui sont chers aux mouvements de jeunes laïcs engagés (chômage, paupérisation de la jeunesse, cul-de-sac culturel). Et les pistes d'action proposées dans le discours de Terre-Neuve n'offrent aucune contradiction avec celles qu'ils promeuvent depuis plusieurs années, elles sont même un appui direct à l'intuition première de ces groupes, soit d'agir dans le milieu, là où les jeunes se retrouvent. Ces mouvements se doivent de réviser leur analyse de la conjoncture ecclésiale: depuis la crise de l'Action catholique, l'histoire n'est pas faite que de reculs.

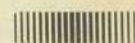
Les mouvements de jeunes apparus ces dernières années (Cafés chrétiens, R³, Jeunes Églises, pour ne nommer que ceux-là), tournés davantage vers la prière et la vie intérieure, ont aussi à réviser leur mode d'intervention. La vie de foi des jeunes s'exprime non seulement dans la prière mais aussi dans une société à changer, une paix à conquérir et un partage international des richesses à favoriser.

Après le passage de Jean-Paul II, **les animateurs de pastorale scolaire** ne pourront plus prétexter le peu d'intérêt des jeunes face aux grandes questions, aux grands idéaux. Habités à attendre dans leurs bureaux que des jeunes y atterrisent, portés par quelque souffle spirituel, ils devront réfléchir à l'urgence de participer aux débats du monde étudiant, sur la place publique. Simple question de crédibilité.

En ce qui concerne les communautés paroissiales, elles ne peuvent demeurer indifférentes aux exigences rappelées par Jean-Paul II. Reconnaître d'abord que l'Église, elle aussi, est appelée à la conversion renouerait bien ce dialogue rompu il y a une vingtaine d'années entre les jeunes et les paroisses. Bien plus, on ne saurait tolérer davantage que les jeunes laïcs soient encore absents des comités de pastorale et relégués aux traditionnelles tâches de service liturgique. On craint sans doute des bouleversements douloureux mais cela ne peut plus être une excuse valable: Vatican II, prônant la responsabilisation des laïcs, c'était il y a vingt ans!

Quant aux diocèses et à leurs pasteurs, c'est l'ensemble des services offerts aux jeunes qu'ils devront repenser. Les diocèses de Hull et de Québec viennent de montrer, par les commissions d'enquête qu'ils ont créées, l'intérêt qu'ils portent aux jeunes. Le diocèse de St-Jérôme est allé plus loin, il en a fait sa priorité pastorale.

Plus obscures, par contre, sont les suites à inventer pour tous ces jeunes non organisés réunis un certain soir de septembre. Ils ne sont regroupés ni par la paroisse, ni par les services de pastorale, ni par les mouvements et n'ont pas l'habitude de laisser leur carte de visite. Sans doute ont-ils acquiescé au dire de Jean-Paul II, à sa «morale» sociale, le reconnaissant moins comme leader spirituel que comme humaniste convaincu et honnête. Mais qu'en restet-il aujourd'hui? Souhaitons que la rencontre du stade olympique ou de l'université Memorial aura ravivé chez eux le goût de la solidarité ou, tout simplement, l'espoir.



LE PRIX DU DIALOGUE

par Gisèle Turcot

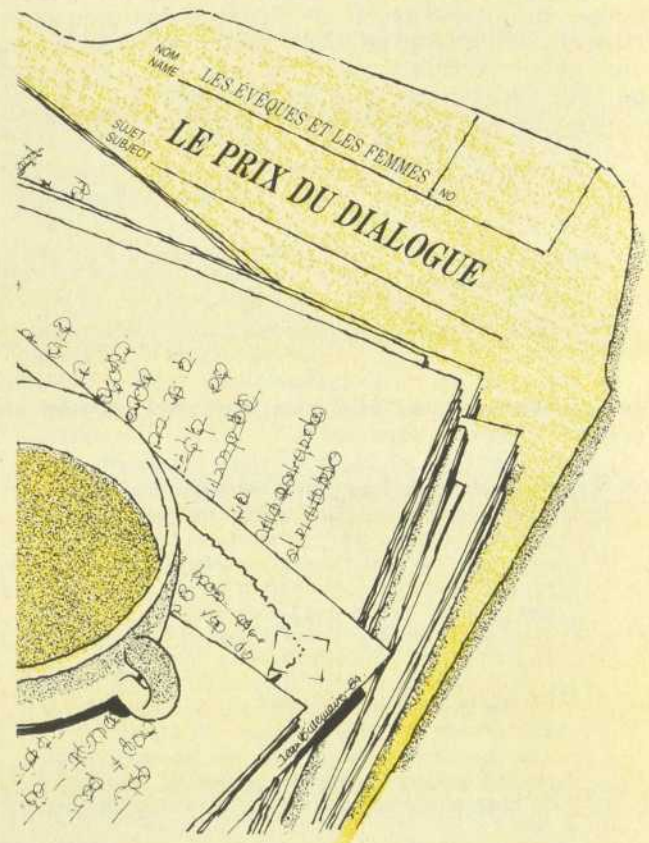
Les diverses questions étudiées par l'épiscopat canadien ne font pas toujours la manchette et l'importance que leur accordent les médias n'est sans doute pas la seule mesure pour en apprécier la valeur. Toutefois, au cours de la semaine du 22 octobre dernier, la presse a accordé une large place au débat qui a marqué la remise du rapport du Comité «ad hoc» de la Conférence des évêques catholiques canadiens (CÉCC) sur le rôle de la femme dans l'Église. *Relations* veut offrir à ses lectrices et lecteurs l'occasion de s'appropriier les faits qui ont entouré la présentation de ce rapport.

Les préliminaires

Rappelons-en d'abord la genèse. À l'automne 1981, la Conférence épiscopale fait le point sur une décennie d'interventions au sujet du rôle de la femme dans la société et dans l'Église. Un calendrier des événements rappelle les recommandations exprimées par divers groupes de femmes et il retrace chacune des initiatives et des réactions des évêques tant auprès du Saint-Siège qu'en terre canadienne. Le document est envoyé à 70 femmes de toutes les régions du pays avec un questionnaire les invitant à dégager de nouvelles pistes d'action à entreprendre au cours de la décennie '80¹.

Pour donner suite à ce sondage, l'Équipe pastorale² de la CÉCC consulte sept femmes à travers le pays les 20 et 21 mars 1982. Ces dernières recommandent, entre autres, «que le rôle des femmes dans l'Église soit le thème d'une assemblée plénière ou du moins qu'il en constitue un des sujets principaux»; elles souhaitent également «la mise en place d'un mécanisme qui permettrait aux femmes dans l'Église d'être leur propre porte-parole sur différentes questions».

À sa réunion des 9 et 10 juin 1982, le Conseil d'administration de la CÉCC reçoit leurs recommandations. Il décide de mettre sur pied un «Comité 'ad hoc' sur le rôle de la femme dans l'Église» — que nous appellerons aussi «comité spécial» — à qui il demande



1. Informations tirées de la note «A titre de renseignement», CÉCC, no 961, 20 août 1982.
2. L'Équipe pastorale est un groupe de travail de la CÉCC qui comprend les évêques présidents de six commissions et six permanents du Secrétariat de la Conférence.

- 1) de voir comment donner suite aux recommandations formulées par les femmes consultées au terme du sondage national de 1981;
- 2) d'analyser la situation de la femme dans l'Église au niveau local et régional;
- 3) de faire rapport au Conseil d'administration dans un an.

Sont désignés membres de ce comité spécial sur le rôle de la femme dans l'Église:

— deux évêques: Mgr Raymond Saint-Gelais, auxiliaire à Saint-Jérôme, Québec et Mgr James L. Doyle, évêque de Peterborough, Ontario, auquel succédera Mgr James H. McDonald, évêque de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard;

— deux femmes membres du personnel de la CÉCC: Marguerite Cloutier, secrétaire générale adjointe et Veronica O'Reilly, responsable du dossier de l'oecuménisme;

— sept femmes choisies à travers les quatre régions pastorales du pays: Rita Beauchamp, vicairie épiscopale, Valleyfield, Annine Parent-Fortin, andragogue à l'Office de pastorale sociale, Québec, Pauline Beaulieu, animation et recherche au Mouvement des femmes chrétiennes, St-Basile, Madawaska (remplacée en 1983-84 par Angela Bourgeois, agente de développement des communications, ministère fédéral des Communications, Nouveau-Brunswick), Elisabeth J. Lacelle, théologienne, professeure, Université d'Ottawa, Mary T. Malone, théologienne, professeure, Université de Toronto, Patricia O'Reilly, consultante pastorale, Ottawa et Jean Forest, chancelière, Université d'Edmonton.

Mission accomplie, le comité présente son rapport à l'assemblée plénière le 23 octobre 1984. Il a à son crédit sept réunions en deux ans, le résultat d'une cueillette de témoignages auprès d'un millier de femmes engagées en Église, un guide d'animation à l'usage des groupes de base et une douzaine de recommandations, sans oublier une collaboration ponctuelle à la préparation du synode de 1983 sur le thème de la réconciliation.

Le premier jour

La présence du cardinal George B. Flahiff à ces assises annuelles de la CÉCC n'est pas sans apporter une note particulière d'espérance:

- Monsieur le cardinal Flahiff, en recevant le rapport du comité spécial, vous pouvez mesurer le chemin parcouru depuis 1971. L'intervention que vous avez faite au synode romain, cette année-là, au nom des évêques canadiens, n'a-t-elle pas trouvé des échos ici même à la Conférence?
- Vous savez, si nous avons pris la parole au synode de 1971, c'est parce qu'un groupe de femmes d'Edmonton nous a fait comprendre l'importance du rôle des femmes dans l'Église. Si nous voulons voir grandir le Corps mystique du Christ, il faut que chacun des membres y joue son rôle; nous devons faciliter l'accomplissement de la mission de chaque chrétien au service du Corps tout entier.

Lorsque le rideau se lève au matin du premier jour, ce mardi 23 octobre, l'atmosphère est à la joie. Les évêques canadiens ont à leur acquis une décennie d'interventions favorables à la reconnaissance de la place des femmes dans l'Église. Ce n'est pas sans un certain sentiment de fierté que Mgr Saint-Gelais en rappelle les grands traits en guise d'introduction au rapport qu'il remet à ses confrères pour étude en ateliers.

Élisabeth Lacelle, porte-parole féminin du groupe de travail, situe les travaux et recommandations du comité comme une étape vers une Église communautaire et responsable où femmes et hommes pourront ensemble s'ouvrir à l'action de l'Esprit. Pas question d'ordination, même au diaconat, ni de requête de pouvoir au niveau de la CÉCC, mais plutôt une invitation à faire avancer la conscience ecclésiale de l'égalité fondamentale des fils et filles de Dieu par la mise en oeuvre de mesures précises contenues dans les recommandations.

Pour rendre compte avec le plus de vérité et de fidélité possible de la situation des femmes dans l'Église, les membres du comité ont recueilli des témoignages auprès de deux catégories de témoins: des femmes agentes de pastorale qui comptent de un à treize ans de service à l'emploi d'un diocèse, d'une paroisse, d'un organisme ou d'un mouvement chrétien; et des femmes mariées, célibataires, laïques et religieuses, ayant toutes un certain engagement en Église. Elles étaient invitées à rédiger leur histoire (story of life) sous l'angle de leurs rapports avec l'Église³.

Au coeur des contradictions qu'elles vivent et de la discrimination qu'elles subissent parfois, les femmes consultées expriment de vives souffrances, décrites ainsi par Annine Parent-Fortin:

Souffrances venant d'un passé marqué de blessures encore vives, souffrances devant des interdits ou devant des rejets, souffrances de ne pouvoir, selon leur propre expression, aller au bout de leur baptême, du seul fait qu'elles soient nées femmes. Souffrance aussi, et celle-là très intensément ressentie, de constater l'indifférence ou l'abandon de leurs soeurs ou de leurs filles voulant vivre en fidélité avec l'Église de Jésus Christ; (...) de l'infidélité de ces femmes qui quittent plutôt que de lutter, qui se taisent plutôt que de parler, qui se retirent plutôt que de s'engager ou qui, discrètement, sans faire de bruit, refusent d'éduquer leurs fils ou leurs filles dans la foi chrétienne⁴.

Ces témoignages, dont les évêques ont pris connaissance à même le dossier qui leur a été remis depuis plus de deux mois, exercent sans doute déjà une pression considérable car ils présentent sans maquillage le vécu des femmes en Église.

Dès la fin de la matinée, le climat de la rencontre se modifie. Les remontées de chacun des dix ateliers, où l'on a invité une femme comme personne-ressource, laissent voir des réticences soit à l'égard des considérants et donc de l'analyse qui sous-tend les propositions d'action, soit à propos de certaines recommandations elles-mêmes. Il faut noter cependant que chaque atelier a étudié à fond seulement deux des douze recommandations du comité spécial, à l'exception de la neuvième qui a été examinée par tous, parce qu'elle concernait l'adoption de la «trousse de travail» et son implantation dans

3. Le Comité «ad hoc» s'est engagé à garantir la confidentialité des témoignages recueillis et, pour cette raison, le document final qui les contient est réservé aux évêques.
4. Communication à l'assemblée plénière de la CÉCC, 23 oct. 1984.

les diocèses (voir l'encadré ci-contre). Ce mécanisme, familier des membres de la Conférence, permet de consacrer moins de temps à l'étude d'un thème jugé prioritaire, mais il offre l'inconvénient de limiter l'expression des membres et de ne pas refléter l'opinion réelle de toute l'assemblée.

Le second jour

Mercredi matin, le 24 octobre, la Conférence se transforme en assemblée de vote suivant les procédures formelles en usage dans les groupes qui appliquent un fonctionnement démocratique. Sous la direction du président, Mgr John Sherlock, Mgr Raymond Saint-Gelais et Mgr James H. McDonald introduisent d'abord la douzième recommandation. Le Comité «ad hoc» avait proposé une structure nationale de dialogue; la formule préconisée par les ateliers retient le principe de la *continuité* du dialogue et demande

- 1) que la CÉCC encourage les régions, les inters et les diocèses à se doter de lieux de rencontre et de dialogue pour les femmes;
- 2) que la CÉCC poursuive la réflexion théologique et pastorale sur le vécu et la mission des femmes dans l'Église;
- 3) que la CÉCC se donne un échéancier de révision périodique de la situation des femmes dans l'Église; que cette révision se fasse avec des femmes et des hommes.

En adoptant cette résolution telle que modifiée, les évêques réaffirment que le dossier du rôle de la femme dans l'Église doit être traité au niveau des Églises locales et en tenant compte du contexte pastoral. On est en droit de se demander si la priorité accordée à la dimension pastorale ne risque pas de reléguer au second plan l'indispensable travail de recherche théologique et pastorale.

À peine l'assemblée a-t-elle été saisie de la douzième recommandation qu'il lui faut tenir compte de l'intervention «in absentia» du cardinal Emmett Carter, archevêque de Toronto. Celui-ci a chargé l'un de ses auxiliaires, Mgr Leonard James Wall, de livrer aux évêques ses réflexions sur le travail du comité⁵.

Selon lui, la révision du rapport est une question capitale et délicate, et il juge qu'une nouvelle étude devrait être réalisée sur cette question si la CÉCC veut obtenir des résultats dignes d'être considérés. Il estime que le comité a été formé dans une perspective précise. Il reproche au comité qui a recueilli des témoignages d'avoir écarté ou fait taire les voix discordantes. Il qualifie de «négalif au point d'être offensant» (negative to the point of being abusive) le ton du document remis aux évêques. Il reproche au rapport de ne pas mentionner les progrès réalisés en matière liturgique, canonique et pas-

5. Le texte de la communication de M. le cardinal E. Carter n'a pas été accessible aux représentants des médias.

LA TROUSSE DE TRAVAIL

On a fait grand cas de la décision des évêques de faire réviser la «trousse de travail» par l'Équipe pastorale de la CÉCC. Mais que comportait cette première version du guide d'animation?

Dans le dossier remis aux évêques, le Comité «ad hoc» précise que

la trousse de travail fournit des matériaux en vue de 12 rencontres dont chacune représente une durée d'environ deux heures. Ces rencontres peuvent être réalisées indépendamment les unes des autres, dans l'ordre et selon le nombre qui peut convenir au groupe de travail.

Chaque rencontre est organisée autour d'un objectif précis. Elle se déroule en trois temps:

1. un rassemblement des participant(e)s dans une méditation et une prière;
2. un échange qui comporte
 - un examen de la situation (voir)
 - une réflexion sur la situation (juger)
 - le choix d'une action (agir);
3. un rassemblement des participant(e)s dans une prière qui résume ce qui a été vécu.

À titre d'exemple, voici quelques-uns des objectifs proposés pour ces rencontres:

- Prendre conscience que le mouvement des femmes s'inscrit dans notre culture et qu'il peut être considéré comme un signe des temps.
- Prendre conscience de la situation de la femme quant à sa sexualité dans l'Église.
- Prendre conscience que le langage liturgique est souvent masculin. Favoriser un langage où femmes et hommes peuvent se retrouver sur un plan d'égalité «à l'image de Dieu».
- Inventorier les avantages et les difficultés d'une coresponsabilité femmes et hommes dans l'Église.
- Prendre conscience de la place de la femme dans la diversité des services et ministères dans l'Église. Se laisser interpellé par cette question. Envisager des moyens de la changer.
- Faire prendre conscience que les femmes participent au ministère de la Parole dans l'Église. Vérifier comment elles pourraient le faire davantage pour que l'Église devienne une communauté où les hommes et les femmes seront coresponsables de l'Évangile.

Une bibliographie, des suggestions de prières et de textes théologiques étaient également fournies en *Annexe*.

torale. Bref, l'archevêque, retourné à Toronto pour des raisons de santé, estime qu'il est de son devoir d'alerter ses confrères sur la non-représentativité et la non-crédibilité du Comité «ad hoc» qui a reçu un mandat du Conseil d'administration de la CÉCC et travaillé avec des évêques tout au long de ces deux années.

La mise aux voix de la neuvième recommandation pro-

POUR UN DIALOGUE PLUS COHÉRENT

Une quarantaine de femmes laïques et religieuses, dont plusieurs théologiennes, ont réagi publiquement aux arguments invoqués par certains évêques pour tenter d'empêcher l'adoption des recommandations contenues dans le rapport du Comité «ad hoc». Voici des extraits de cette lettre ouverte⁸.

(...)

«Nous acceptons mal qu'un travail d'une telle envergure soit qualifié de négatif et d'abstrait. Il est le résultat d'une vaste enquête menée «d'un océan à l'autre» pendant deux ans auprès d'un millier de femmes. Leurs états de service comme agents de pastorale sont irrécusables et leur crédibilité est déjà reconnue dans leurs diocèses respectifs.

Nous comprenons mal en quoi le comité peut être accusé de véhiculer une vision hiérarchisée de l'Église alors qu'il ne cesse au contraire d'en appeler à une Église de communion. La déclaration d'un évêque à l'effet qu'adopter un tel document «tout de suite après la visite du Saint-Père sera considéré comme une approbation de positions qu'il considère comme inacceptables» relève d'une conception périmée de l'Église et constitue une survalorisation induite de l'autorité du pape.

(...)

Les sujets sur lesquels des évêques ont trébuché concernent la vie sexuelle des femmes et leur participation aux ministères dans l'Église. Ils nous paraissent révélateurs de points de résistance à la démythification des tabous relatifs à la sexualité, et du réflexe panique engendré par la perspective de devoir partager des responsabilités.

(...)

Malgré les ondes de choc qui ont submergé la présentation du rapport, nous ne perdons pas de vue les gains substantiels qui demeurent attachés au travail du comité. Même si ces acquis déjà reconnus dans la société civile ne constituent en réalité que des mesures de rattrapage.

(...)

Si les événements déplorables de la semaine dernière devaient s'avérer instructifs pour l'avenir du dialogue femmes-hommes dans l'Église que préconisent dorénavant les évêques de la CÉCC, cet enseignement devrait être le suivant:

1. Pour les femmes: rendre leur participation, à quelque comité ou rapport que ce soit, conditionnelle à des ententes fermes concernant une participation équivalente aux discussions et au suivi des décisions qui en découleront.
2. Pour les évêques de la CÉCC: embaucher sans délai, au niveau de leur conférence, une relationniste chargée de les informer et de les conseiller dans leur dialogue et leurs rapports avec la moitié encore mal connue et parfois mal traitée de l'Église.»

posant l'adoption de la trousse de travail allait donner matière à prolonger le débat. Quelques membres de l'assemblée accentuent la critique en affirmant que ce document

- incite à la confrontation, ce qui est acceptable en politique mais pas dans l'Église;
- encourage implicitement l'ordination des femmes et l'usage de moyens artificiels de planification des naissances, ce que des évêques ne peuvent absolument pas appuyer, surtout après la récente visite du pape au Canada;
- reflète une perception de l'Église surtout comme hiérarchie verticale et non comme peuple de Dieu.

À trois reprises, des membres de la Conférence ont exprimé le désir qu'une femme du comité puisse répondre à de telles critiques afin de faire avancer le débat, mais le président n'a pas jugé opportun d'inviter l'assemblée à recourir aux règlements d'exception que la procédure autorise en pareilles circonstances. Ainsi les critiques formulées, sans être assorties de preuves, sont demeurées présentes jusqu'à la levée de la séance.

D'autres voix se sont fait entendre. Soulignant qu'il n'y a «rien de meilleur pour dissiper les peurs qu'une bonne théologie», Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield, souhaite que la recherche théologique soit ouverte sur tous les aspects du rôle des femmes dans l'Église car «les sciences biblique, anthropologique et historique questionnent l'anthropologie dont nous avons hérité depuis le moyen âge». De son côté, Mgr Remi de Roo, évêque de Victoria, déplore qu'une fois de plus, une discussion essentiellement pastorale tourne à un débat où s'affrontent des conceptions ecclésiologiques divergentes qui détournent des vrais enjeux. Cet enjeu selon lui, c'est «un processus de dialogue amorcé entre les évêques et les femmes au Canada».

Face aux difficultés particulières que soulève la trousse de travail, plusieurs interventions rappellent qu'elle est un instrument adaptable. D'ailleurs, selon Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, «ce n'est pas la première fois que la CÉCC est invitée à adopter un instrument incomplet ou perfectible». Et Mgr Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, d'ajouter avec une pointe d'humour que la théologie du rôle de la femme dans l'Église n'étant pas «arrêtée», une trousse d'animation, tout imparfaite qu'elle soit, «permettra aux femmes de s'exprimer et de nous faire avancer sur cette question».

Malgré les efforts pour atténuer l'impact de l'intervention initiale du cardinal de Toronto, l'assemblée demeure en quelque sorte déroutée. Une motion de dépôt, présentée par l'évêque d'Amos, Mgr Gérard Drainville, dans le but évident de ménager et le guide d'animation et l'assemblée, est ensuite retirée au profit d'un amendement formulé par Mgr Leonard Crowley, auxiliaire à Montréal. L'assemblée accepte, en dernière minute, «que la trousse de travail révisée par l'Équipe pastorale soit envoyée aux diocèses».

Le bilan de ce deuxième jour est déconcertant. Le temps alloué au rapport du «Comité 'ad hoc' sur le rôle de la femme dans l'Église» est écoulé. Les femmes membres du comité se disperseront en fin de journée sans bénéficier à nouveau du privilège de la parole. La trousse de travail préparée dans des conditions de temps et de budget fort limitées est remise à l'Équipe pastorale où siège une seule femme. Et le Conseil d'administration, qui est

l'instance habituelle de gouvernement à la CÉCC en dehors des réunions plénières annuelles, n'a reçu aucune indication de l'assemblée plénière concernant les dix autres recommandations du comité spécial.

Il n'en fallait pas tant pour que les femmes du comité soient décontenancées et que se dirigent vers elles, en un mouvement rarement aussi visible de sympathie, une meute de journalistes qui avaient assisté au débat. Interrogée sur le fait que le droit d'intervention n'ait pas été accordé aux femmes du Comité durant cette assemblée délibérante, Elisabeth Lacelle a déclaré que «cet événement est à l'image des possibilités de prise de parole des femmes en Église».

Le troisième jour

Au matin du troisième jour, le 25 octobre, le vent a tourné au frais. Invoquant une question de privilège autorisée par la procédure, le primat de l'Église au Canada, Mgr Louis-Albert Vachon, propose d'emblée «que le comité exécutif de la CÉCC adresse une lettre à chaque membre du Comité 'ad hoc' sur le rôle de la femme dans l'Église pour lui témoigner notre profonde gratitude». Étant donnée «la nature du synode de l'an dernier et de l'intervention que j'y ai faite en votre nom, vous ne vous étonnez pas que je situe mon propos dans une optique de réconciliation», ajoute-t-il à l'adresse de ses confrères. L'archevêque de Québec déplore aussi les conditions contraignantes dans lesquelles les discussions se sont déroulées. Au delà de la procédure, le contenu des échanges est visé:

De plus, je crains que certaines questions ou objections soulevées au cours de nos échanges n'aient été perçues et reçues comme un jugement voire comme un procès d'intention à l'endroit des membres du Comité «ad hoc». Ne faut-il pas craindre également que cette impression ne soit partagée par un bon nombre de femmes qui, à travers tout le Canada, ont participé au processus de consultation du groupe de travail en qui elles avaient mis beaucoup d'espoir⁶?

Les applaudissements de l'assemblée à ce lever de rideau donnèrent plus de force aux motifs de gratitude exprimés par le primat:

- le désir des membres du Comité de respecter le mandat confié;
- le souci de refléter au mieux les préoccupations et les attentes des femmes de l'ensemble du Canada vis-à-vis de l'Église;
- la somme considérable de travail réalisé dans le but de «promouvoir une communauté ecclésiale qui soit vraiment attentive aux signes des temps».

6. Intervention écrite de Mgr Louis-Albert Vachon à l'assemblée plénière de la CÉCC, 25 oct. 1984.

7. Inspiré du communiqué de la CÉCC, no 366, le 26 oct. 1984. *L'Église canadienne*, dans son édition du 15 novembre dernier, publie les considérants de ces recommandations.

Immédiatement, le président de l'assemblée annonce la décision que le comité exécutif a prise la veille d'aérer l'ordre du jour des deux dernières journées de la plénière afin de poursuivre l'étude des recommandations du Comité «ad hoc». Voilà une réponse immédiate au voeu final de Mgr Vachon: «Que nous exprimions la volonté ferme qui nous anime de poursuivre le dialogue, amorcé il y a plusieurs années déjà, en vue de nouveaux rapports femmes et hommes dans l'Église (...) et notre désir de nous laisser interpeller ensemble par l'Esprit de Dieu». Trois femmes du comité seront témoins des délibérations qui vont suivre.

Le texte officiel des résolutions n'étant pas disponible au moment d'écrire ce texte, nous livrons ici un résumé des décisions que les évêques ont prises au sujet du rôle de la femme dans l'Église au cours de cette troisième journée⁷.

- 1) En matière de **justice sociale**, les évêques du Canada continueront de prendre les mesures nécessaires pour que les femmes engagées en Église, par un emploi ou autrement, reçoivent un traitement équitable. Ils continueront aussi d'intervenir contre les injustices dont les femmes sont l'objet dans la société.
- 2) À propos du **langage** employé en liturgie et dans les interventions pastorales, les évêques veilleront à sensibiliser les fidèles à l'importance d'un langage inclusif et ils presseront leur propre commission nationale de liturgie d'intervenir auprès de la Commission internationale de liturgie francophone pour que les textes soient révisés conformément à cette orientation.
- 3) Pour les **fonctions et services** que des femmes, aussi bien que des hommes, accomplissent déjà dans les communautés chrétiennes, elles recevront un mandat pastoral officiel de l'évêque lorsque le ministère exercé implique une participation aux responsabilités et aux prises de décision.
- 4) En matière de **perfectionnement** théologique et pastoral, les diocèses sont invités à établir un fonds d'aide accessible aux femmes avec entente contractuelle relative aux services ultérieurs à rendre à l'Église.
- 5) Au sujet de **l'image de la femme**, la Conférence épiscopale prendra les dispositions nécessaires pour que les instruments catéchétiques et pastoraux disponibles soient révisés de manière à présenter la femme mariée comme partenaire égale à son conjoint dans la vie privée et la vie publique, chacun selon sa vocation personnelle.
- 6) En ce qui concerne la participation des femmes aux instances de **gouvernement ecclésial**, les évêques s'engagent à assurer une représentation plus adéquate des femmes compte tenu de leur compétence et de leur expérience.
- 7) **Les prêtres et les futurs prêtres** seront conscientisés à l'égalité fondamentale de la femme dans l'Église et les femmes seront appelées à jouer un rôle plus actif dans la formation des futurs prêtres.
- 8) Au sujet des **ministères** exercés par des femmes, les évêques encouragent la mise sur pied de comités diocésains spéciaux chargés d'étudier cette question en collaboration avec les commissions épiscopales concernées.

APPUI AUX FEMMES EN ÉGLISE

Voici quelques extraits d'une lettre ouverte⁸ où 26 hommes, laïcs et prêtres, dont plusieurs théologiens, expriment leur solidarité avec les membres du Comité «ad hoc» et avec toutes les femmes en Église. En introduction, ils endossent le point de vue exprimé dans «la lettre des femmes» présentée dans l'encadré ci-contre.

(...)

«Nous désirons affirmer que la question de la place des femmes dans l'Église est un dossier qui intéresse tous les membres de celle-ci, quelle que soit leur situation. L'attention qu'on doit lui porter est exigée par la compréhension qu'on a, aujourd'hui, de l'égalité de l'homme et de la femme et par le souci de la transmission de la foi dans la culture contemporaine. C'est une part de la crédibilité de l'Église qui est en jeu dans le traitement qu'elle accorde à ce dossier. Les hésitations et les tergiversations sont désormais inadmissibles. Il faut agir méthodiquement et de façon responsable. Les femmes dans l'Église ont fait déjà abondamment preuve de leur modération, de leur patience et de leur esprit de collaboration. Elles ne méritent pas d'être soupçonnées. Il s'agit plutôt de créer avec elles des rapports nouveaux.

Nous sommes conscients, en parlant ainsi, que tout ne sera pas facile dans cette entreprise de dialogue, de réflexion théologique et pastorale, de transformation des pratiques. Nous serons nous-mêmes à certains moments questionnés, choqués, bouleversés dans nos habitudes, surpris dans nos certitudes. Cela ne peut servir d'excuse au ralentissement d'un chantier qui accuse déjà du retard.»

- 9) Le guide d'animation (ou «trousse de travail») révisé par l'Équipe pastorale sera mis à la disposition des diocèses qui désigneront une femme ou une équipe pour en assurer la promotion et la coordination.
- 10) La situation des femmes engagées dans l'Église diocésaine fera l'objet d'une étude.
- 11) L'Équipe pastorale de la CÉCC, tout en accordant une plus large participation aux femmes, confiera à une permanente membre de cette équipe le dossier prioritaire du rôle de la femme dans l'Église.

8. «Pour un dialogue plus cohérent», *Le Devoir*, 30 oct. 1984, *Le Soleil*, 1er et 2 nov. 1984 et *La Presse*, 31 oct. 1984. «Appui aux femmes en Église», *Le Devoir*, 8 nov. 1984, *Le Soleil*, 5 nov. 1984 et *La Presse*, 9 nov. 1984.

9. Ginette Boyer, «Le mouvement des femmes en Église», *Relations*, déc. 1983, p. 320.

10. Hélène Pelletier-Baillargeon, «Galilée, l'Église et les femmes», *Prêtres et pasteurs*, vol. 87, no 8, sept. 1984. L'auteur commente le rapport quinquennal 1983 de l'AEQ sous l'angle de la place des femmes dans l'Église.

11. Annine Parent-Fortin, Communication à l'assemblée plénière de la CÉCC, 23 oct. 1984.

- 12) En vue d'assurer la continuité du dossier, la CÉCC encourage les régions et les diocèses à se doter de lieux de rencontre et de dialogue avec les femmes et à poursuivre, à l'échelon national, la réflexion théologique et pastorale tout en se donnant un échéancier de révision périodique de la situation de la femme dans l'Église.

Le prix du dialogue

L'épisode 1984 du dialogue entre les évêques et les femmes au Canada évoque une marche vers une terre promise que nul ne peut atteindre sans traverser l'épreuve. Ni les évêques ni les femmes ne sont épargnés: les uns et les autres sont confrontés à l'héritage d'un évangile livré dans un contexte socio-culturel précis et à une tradition qui se heurte à ce mouvement irréversible de la transformation des rapports femmes et hommes.

L'horizon d'une humanité nouvelle instaurée par le Christ ne concerne pas seulement les protagonistes du drame qui s'est joué à l'avant-scène de cette semaine du 22 octobre 1984. Rapidement, un groupe de femmes, puis un groupe d'hommes du Québec, ont exprimé leur solidarité avec le Comité «ad hoc» dans des lettres collectives que les quotidiens francophones ont publiées à compter du 30 octobre⁹ (voir les encadrés ci-contre). Conscients des enjeux soulevés par ce rapport, ces chefs de file ont affirmé leur désir de voir l'Assemblée des évêques du Québec assurer *sans délai* la mise en oeuvre des recommandations du rapport dans le contexte culturel qui nous est propre.

Les deux groupes insistent également pour demander *un dialogue plus cohérent*. Certes des échanges ont eu lieu depuis cinq ans entre le Comité des affaires sociales de l'AEQ et les répondantes diocésaines à la condition des femmes⁹. Les orientations préconisées dans le rapport quinquennal que l'Assemblée a remis au pape en 1983 témoignent aussi d'une réelle ouverture¹⁰. Mais il faut aller plus loin et assortir les projets de moyens appropriés. Par exemple, comment «se doter de lieux de rencontre et de dialogue pour les femmes en Église» et entreprendre ou poursuivre des recherches sérieuses sans un minimum de ressources humaines et financières? En milieu ecclésial, l'appel aux collaborateurs masculins se réalise dans d'autres conditions car les laïcs consultés occupent souvent des postes de cadres. À ce titre, ils peuvent habituellement compter sur des services de soutien auxquels la plupart des femmes n'ont pas accès, du seul fait de leur longue carrière dans le bénévolat ou de leur entrée tardive sur le marché du travail.

Au delà des moyens matériels, la confiance mutuelle demeure la condition essentielle du dialogue. Dans la mesure où elles se sauront invitées à une réelle coresponsabilité, les femmes échapperont à la tentation qui les guette de quitter une institution hésitante à reconnaître que «les femmes veulent devenir les sujets de leur avenir dans l'Église»¹¹.

Le 13 novembre 1984

Un dimanche à la campagne et Amadeus:

L'ENFANT PRODIGE, ÉDITIONS '84

par Michel M. Campbell

J'hésite à commencer en parlant de cette parabole. Peur de perdre des lecteurs. On nous a tellement rabâché de stéréotypes moralisateurs sous ce thème. Le fils, indigne, méchant, vicieux, qui demande son héritage du vivant de son père¹, qui dilapide sa fortune et (bien puni!) se retrouve dans une soue à cochons. Le père, si bon, si triste, si juste et généreux. Le frère sage dont on ne sait trop ce qu'il fait là². Cette lecture a du mal à passer aujourd'hui, avec ses histoires d'héritage, sa dynamique de sentiments de mâles³ et son manichéisme simpliste. L'expérience, la psychologie nous portent à poser des questions. Pourquoi le fils est-il parti? et pourquoi l'autre est-il resté? Comment vivaient-ils leur père et vice-versa?

Pourtant, cette parabole qui pose les questions de la relation au père, des rapports entre frères, de la mesquinerie de la loi et de la générosité possible au delà de la loi est trop importante pour qu'on n'essaie pas d'en faire de nouvelles lectures. La saison

cinématographique montréalaise nous offre d'ailleurs deux films qui reprennent cette thématique triangulaire de façon originale.

Un dimanche à la campagne. Le cinéma bourgeois français à son meilleur, avec son amour de la vie et des atmosphères. Le talent tout protestant et veermérien de Tavernier. 1912. Entre le monde de Renoir et des frères Lumière, la banlieue campagnarde de Paris, la villa confortable et paisible de M. L'Admiral, un peintre à la retraite. Le fils aîné vient de Paris, comme chaque dimanche, avec femme et enfants pour visiter son vieux père. Car c'est un homme de principe que ce fils: il va à la messe, il garde son veston, même l'été, chez son père, enfin, fort de son autorité, il distribue allègrement des claques à ses propres fils. Le rituel habituel des gens bien. Bonne table, bonne conversation, bonnes manières. On s'ennuie un peu sans l'avouer.

Arrive Irène, la fille cadette. Tout le contraire de son frère. Une femme libre (dans toute l'ambiguïté du terme à l'époque). Elle conduit une auto, fait des affaires (elle est même prête, au grand scandale de son frère, à vendre de «belles dentelles» qu'elle a trouvées au grenier). On soupçonne qu'elle a une vie amoureuse qui peut inquiéter ceux qui l'aiment. Elle en demande trop à la vie. Ainsi, elle a promis, à la grande joie de son père, de rester à souper, mais elle partira subitement à la suite d'un téléphone de son amant. Figure peu rassurante. Pourtant — injustice suprême! — c'est elle que le père préfère. C'est à elle qu'il se confiera quand elle l'amènera faire un tour d'auto. À elle qu'il avouera qu'au fond il a été un peintre trop conventionnel et trop prudent, alors que ses collègues exploraient mille voies nouvelles. C'est sans doute en pensant à elle

qu'à la fin du jour (métaphore de sa fin de vie), il se retrouvera devant une nouvelle toile blanche. Ultime chance de dire ce qu'il n'a jamais osé exprimer,... à moins qu'encore une fois il ne se range du côté de son fils.

Amadeus. Un bon film musical américain, avec toute la générosité du genre, signé Milos Forman. Il y reprend la pièce du même nom de Peter Shaffer. Au fond d'un asile d'aliénés de la Vienne des années 1820, le compositeur italien Antonio Salieri se confesse. Adolescent, il a tout donné à Dieu, il a même fait vœu de chasteté dans l'espoir de devenir le plus grand musicien du monde. Il était même parvenu au poste de maître de musique de sa Majesté Impériale Joseph II quand il vécut le scandale de sa vie. Mozart, une espèce de jeune punk avant l'âge, vulgaire et jouisseur, lui damait le pion. Il composait sans bavure, comme de source, une musique divine. Salieri n'a alors de cesse d'espionner ce rival. Obsédé par la réussite de Mozart, il le gêne dans sa carrière et en arrive même à vouloir le voler et le tuer. Il lui commande anonymement un Requiem et, alors qu'il sait Mozart malade, il le presse de le finir. Il va jusqu'à se travestir et à prendre les allures du père de Mozart pour mieux le terroriser.

Les très belles séquences où déferle la musique de Mozart au rythme du commentaire admiratif et passionné de Salieri s'opposent à celles où l'on entend le rire nerveux et presque insupportable du jeune Wolfgang. On en arrive même à se demander comment une telle tête de linotte a pu produire une telle oeuvre.

N'oublions pas que le Mozart que le film nous présente est tel que Salieri veut bien le voir et qu'il en existe peut-être un autre qu'il censure. À savoir le Wolfgang pressuré par son

1. Selon les moeurs du temps, semble-t-il, ce genre de demande était possible et ne présentait pas nécessairement le caractère choquant qu'on lui trouve de nos jours.
2. Les interprétations habituelles de la parabole voient dans le fils qui part le personnage principal. La critique biblique récente, au contraire, cherche ailleurs la pointe de la parabole: dans le refus du fils aîné de comprendre son père.
3. Les femmes n'apparaissent pas explicitement dans le texte de l'Évangile, mais les commentaires ont très souvent évoqué les femmes de mauvaise vie pour illustrer la «prodigalité» du fils... Comme on ne peut s'empêcher de postuler, par ailleurs, l'existence d'une mère dans cette famille, on est placé une fois de plus devant le stéréotype de la femme mère-prostituée.

père autoritaire et sangsue qui veut tout contrôler chez son fils, jusqu'à sa vie de couple. Au fond, c'est peut-être là que le bât blesse le plus Salieri. Contrairement à lui, Mozart a échappé à la mainmise de son père; fût-ce de façon réactionnelle, il a échappé au super ego, même dans l'excès. Il a refusé de croire qu'il fallait renoncer à l'éros et miser sur la conformité. Il a été généreux jusqu'à rêver d'un Père capable de pardonner et de donner le Repos éternel. Salieri, comme le frère du prodigue,

n'a pu reconnaître la grandeur de la liberté possible du père. Il en mourra dans le désespoir de sa médiocrité.

Deux films de styles et de milieux culturels différents, qui, au premier abord, semblent loin de la parabole de l'Évangile et surtout des lectures qu'on en a faites. Pourtant, ils sont bâtis l'un et l'autre sur une même structure relationnelle triangulaire. En même temps, ils jettent des éclairages nouveaux et, tout compte fait, sont peut-être plus près de la Parole de Jésus et de la vérité humaine. Car

ils disent que les pères humains sont fragiles, parfois peureux, voire castrotrateurs, et que l'obéissance des fils n'est peut-être pas toujours chimiquement pure. Que de toute façon elle ne garantit pas que l'on puisse aller jusqu'au bout dans la sympathie avec le père. Surtout quand il ira jusqu'à reconnaître que le départ d'un fils peut s'inscrire dans la liberté de l'éros et quand il se montrera capable de se réconcilier avec lui.



théâtre theatre

Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest

LA PIÈCE À JOVETTE

par Raymond Bertin

Jovette Marchessault aime les écrivains. Et les écrivaines bien sûr. Surtout. Sa première pièce, *La saga des poules mouillées*, publiée et jouée au TNM en 1981, montrait à la scène les romancières québécoises Anne Hébert, Gabrielle Roy, Laure Conan et Germaine Guèvremont. Puis ce fut, l'année suivante, *La terre est trop courte, Violette Leduc*, où on retrouvait, outre Leduc, Simone de Beauvoir, Jean Genet, Maurice Sachs, Nathalie Sarraute et Clara Malraux. Cet automne, à l'Atelier Continu, elle nous présentait *Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest*. Tous des amateurs de la plume! Et quels amateurs! Si aujourd'hui Gertrude Stein n'est pas aussi connue qu'Ernest Hemingway, c'est peut-être seulement parce qu'elle était une femme. En tout cas, même si ce n'est pas dit aussi clairement dans la pièce, Jovette Marchessault le laisse entendre.

Qui est Gertrude Stein? Qui sont les autres personnages de la pièce? Situons la scène: nous sommes à Paris, en 1939, au 20 de la rue Jacob, dans le salon de Natalie Barney. D'origine américaine et bourgeoise, Miss Barney, dite «l'Amazone», fut de son vivant l'amie des arts et des artistes (peintres, musiciens, littérateurs).

Proust, Gide, Rilke, Valéry, Anatole France, Pierre Louys et bien d'autres ont fréquenté son célèbre salon littéraire. Sans parler des femmes: Stein, Djuna Barnes, Colette qui était aussi sa voisine. Même Marguerite Yourcenar y fit son tour. Elle fut aussi l'une des premières lesbiennes à vivre ouvertement, on pourrait dire fièrement, sa différence, ses choix amoureux et sensuels. L'une des premières aussi, avec Renée Vivien, à en témoigner par écrit.

Renée Vivien est aussi de la fête. C'est une jeune poétesse, alcoolique et dépressive. Elle est l'amante de Natalie, sans pour autant pouvoir affirmer former un couple avec elle: celle-ci, courtisane aux quatre vents, amoureuse de plusieurs femmes à la fois, se refuse obstinément à tout ce qui porte le nom de couple. Ce sera d'ailleurs un important sujet de discussion entre les deux femmes, la cause de bien des tourments pour Renée Vivien. L'autre personnage, cette Alice du titre de la pièce, c'est Alice B. Toklas, celle qui fut pendant près de quarante ans la compagne de Gertrude Stein: à la fois son amante, sa conseillère, son supporteur numéro 1, sa complice en tout. Un personnage très drôle, qui fond en larmes au moindre «je t'aime» de Gertrude et qui

assume bien sa condition dans un superbe monologue où elle décrit la tâche (les nombreux devoirs!) des «épouses de génies, sous-génies ou génies éventuels».

Du théâtre littéraire

Bien des gens peuvent rester perplexes devant le théâtre de Jovette Marchessault. Le texte très français (le contexte oblige!), les discussions entre écrivains, le sous-texte trop vaste (il nous manque des références) peuvent en rebuter plusieurs. Nous sommes en présence d'une oeuvre «littéraire» qu'on a avantage à avoir lue avant de la voir jouée sur scène. Par bonheur (pour ceux et celles que ça intéresse), les Éditions de la pleine lune faisaient coïncider la publication d'*Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest* avec sa création. Un texte qui se lit, donc, mais qui s'écoute bien aussi, par la suite. Quelque chose de très «différent», de rare, de dérangent, oserais-je dire.

Jovette Marchessault provoque: elle «ressuscite», dans une langue au lyrisme passionné, des personnages

de femmes qui ont vécu en pleine liberté, en pleine folie, extravagantes, à une époque où les femmes avaient pour mission de se taire et de se faire le plus discrètes possible. Une époque où une journaliste littéraire signait ses articles: Madame Rachilde, Homme de Lettres...Voilà le genre d'anecdotes révélatrices que nous servent les personnages tout au long de la pièce. Évocation de cette période d'avant-guerre, souvenirs enfouis par le temps et le silence, nombreuses citations extraites des oeuvres plus ou moins méconnues de ces femmes choquantes qui ont su, en leur temps, se passer de l'approbation des hommes pour vivre et pour créer.

Une rencontre au salon

Le prétexte à tout ça? Natalie Barney a rapaillé chez elle, dans des caisses et sur des tablettes, des livres et des lettres d'amour de femmes. Elle leur a créé un lieu, une enceinte protectrice; c'est l'Arche: «Mon testament, mes archives, la mémoire des silences de l'histoire!», dira-t-elle. Elle a convoqué ses amies les plus intimes pour leur dévoiler ce nouveau «rempart contre l'oubli, la censure et le III^{ème} Reich». Ce sera l'occasion d'une rencontre imprévue, après une brouille de plusieurs années, entre deux «légendes» de la littérature américaine: Gertrude Stein et Ernest Hemingway. Ce dernier, en effet, s'est amené au salon de Miss Barney, sans invitation...D'abord rejeté, il sera pourtant, après une discussion collective et bien des insultes de part et d'autre, accepté par Gertrude «au nom de cette rage d'écrire qui jadis nous chauffait à blanc».

La passion de l'écriture est sans doute le thème central de cette pièce, comme peut-être de toute l'oeuvre de Jovette Marchessault qui, d'Anne Hébert à Violette Leduc, de Gertrude Stein à Anaïs Nin (sa prochaine pièce s'appellera *Anaïs dans la queue de la comète...*) est en train de bâtir sa propre variante de l'Arche. Il y a quelques années, elle disait travailler à la «représentation non falsifiée de la

culture des femmes», en expliquant: «...je refuse que tout ce que nous avons découvert, inventé, soit tellement oublié et trafiqué que ça ne fasse plus partie du monde»¹. Elle a entrepris de nous rafraîchir la mémoire et elle le fait bien: pas en historienne, mais en véritable créatrice. En y insufflant sa passion intime, sa folie.

Sa persistance à déterrer les mortes me donne le goût de voir plus loin. J'aime aussi les écrivains, je les trouve indispensables. J'ignore encore trop d'écrivaines. Je suis touché quand j'entends Gertrude Stein, sous la plume de Jovette Marchessault, par la bouche de la comédienne Monique Mercure, dire des phrases comme celles-ci: «Si je n'avais pas appris à lire et à écrire dès mon enfance, je me serais suicidée. La vie, sans la lecture, sans l'écriture, serait d'une monotonie accablante; une répétition effrayante. Je ne pourrai jamais me passer de cet instant magique où j'ouvre pour la première fois un livre...»

J'ai vu la pièce deux fois à l'Atelier Continu, je l'ai lue aussi deux fois. Il n'est pas facile d'y entrer. On doit l'aborder comme on se rendrait à l'exposition de quelque grand peintre: prêt au plaisir, mais aussi à l'effort. Au niveau de la production, le travail m'a paru un peu trop traditionnel, trop «classique». J'aurais aimé que l'équipe (la metteure en scène Michelle Rossignol et les comédiennes: Monique Mercure, Patricia Nolin, Louise Marleau, Julie Vincent et Michel Garneau) ait une démarche plus audacieuse, qui eût été plus conforme au texte même. Qu'on exploite davantage le côté charnel des personnages, l'aspect décontracté du salon de Natalie Barney; l'humour aussi.

En sortant de la salle, un soir, une femme d'une soixantaine d'années m'accosta. «Pourquoi faut-il que ce soit si mélodramatique, si triste?», me demanda-t-elle. Et elle ajouta: «Gertrude Stein aimait rire. Quand on la lit, ça prend un papier, une plume et une bonne grammaire à côté. Il faut la transcrire pour la comprendre. Elle aimait s'amuser...On n'a pas bien su rendre ça. Lisez-la, Gertrude Stein, lisez-la! C'est intéressant!» Et elle s'éloigna, vive mais déçue. Je l'ai suivie des yeux un moment, en pensant à Gertrude Stein qui avait le désir «d'écrire des phrases, des paragraphes dont la beauté peut presque nous consoler de mourir un jour...»

1. Il m'est encore impossible de chanter, mais j'écris, texte publié dans *Jeu* no 16, octobre 1980.

LIVRES REÇUS

Solidarité-psychiatrie, *La folie comme de raison*. Montréal, VLP éditeur, 1984. 246 pages.

Johanne BEAUDRY, *Zelda*. Montréal, VLB éditeur, 1984. 91 pages.

Philippe HAECK, *La table d'écriture*. Montréal, coll. Essais, VLB éditeur, 1984. 383 pages.

Marcel SABOURIN, *Pleurer pour rire*. Montréal, VLB éditeur, 1984. 115 pages.

Patrice VIVARÈS, *Rencontrer les autres. La vie est une parabole*. Strasbourg, Éd. La Croix-Salvator, 1984. 120 pages.

Maurice ÉMOND, *La femme à la fenêtre. L'univers symbolique d'Anne Hébert dans les Chambres de bois, Kamouraska et les Enfants du sabbat*. Québec, coll. Vie des lettres québécoises, Presses de l'université Laval, 1984. 391 pages.

XXX, *Petite anthologie du Noroît*. St-Lambert, Éd. du Noroît, 1984. 139 pages.

Michel CÔTÉ, *Une saison trop courte*. St-Lambert, coll. «l'instant d'après», Éd. du Noroît, 1984. 65 pages.

Alexis LEFRANÇOIS, *Comme tournant la page. Volume I. Poèmes 1968-1978*. St-Lambert, Éd. du Noroît, 1984. 154 pages.

Alexis LEFRANÇOIS, *Comme tournant la page. Volume II. Petites choses 1968-1978*. St-Lambert, Éd. du Noroît, 1984. 190 pages.

Michel BEAULIEU, *Kaléidoscope ou les aléas du corps grave*. St-Lambert, Éd. du Noroît, 1984. 157 pages.

Jean-Yves COLLETTE, *Préliminaires. Textes 1965-1970*. St-Lambert, Éd. du Noroît, 1984. 198 pages.

André LEDUC, *Les sublimes insuffisances. Poèmes*. Ottawa, coll. Parole vivante, Éd. du Vermillon, 1984. 87 pages.

Jacques FLAMAND, *Pape et pasteur dans quelle Église? Plaidoyer théologique*. Ottawa, coll. «Essais et recherches» no 1, Éd. du Vermillon, 1984. 222 pages.

Bernard LE RÉGENT, *Le pivot. Pour mieux saisir les enjeux de la réforme scolaire*. Verdun, Les Éd. E.I.P. inc., 1984, 63 pages.

LES ÉLECTIONS AU NICARAGUA

Le Canada avait posé un geste politique important où d'aucuns ont voulu lire l'orientation du nouveau gouvernement conservateur, plus docile à s'aligner sur les positions du gouvernement américain: celui de ne pas envoyer d'observateurs aux élections nicaraguayennes.

De leur côté, les Églises canadiennes (ICCHRLA), la Ligue des droits et libertés et le Conseil canadien pour la coopération internationale ont constitué une délégation qui a répondu à l'invitation d'organismes catholiques et protestants du Nicaragua. Madame Francine Fournier rendait public, le 9 novembre dernier, le rapport de cette mission d'observation. Son évaluation est extrêmement positive sur la manière dont les élections se sont déroulées, sur le jeu démocratique qui a été largement permis aux six partis d'opposition. Les résultats le démontrent clairement, d'autant que le nombre des députés élus par l'opposition a été la grande surprise pour tout le monde. Les trois partis, conservateur, libéral et social-chrétien, ont obtenu ensemble 29 sièges, tandis que les trois partis d'obédience communiste se partagent six sièges. Le Front sandiniste, en récoltant 61 députés, n'a créé aucune surprise, car sa popularité de départ était évidente. Quant à la Coordinadora de M. Arturo Cruz, dont la presse internationale a tant parlé, elle n'a jamais eu l'intention d'aller aux élections. Sa stratégie, coordonnée à partir de l'ambassade américaine, était plutôt de discréditer le processus électoral nicaraguayen. L'ironie, c'est que ceux-là qui contestent le caractère démocratique des élections au Nicaragua avaient applaudi chaleureusement au processus électoral du Salvador...!

La délégation a fait parvenir au gouvernement canadien son rapport et des vœux pour une politique de bon voisinage avec le Nicaragua. Elle souhaite en particulier que le Canada appuie fortement le traité de Contadora et fasse tout son possible pour conjurer la guerre qui menace ce pays d'Amérique centrale.

Après deux ans de travail, la Commission des droits de la personne du Québec a rendu public son rapport sur la discrimination dans le taxi à Montréal. Le résultat global est clair: il y a eu et il y a encore discrimination. Cette discrimination est parfois directe, intentionnelle; elle est parfois incrustée dans le système, dans le cadre législatif, dans la négligence invétérée à appliquer certains règlements. Elle existe parce qu'il existe non seulement des propriétaires et des chauffeurs racistes qui exploitent les chauffeurs noirs, mais aussi parce qu'il existe une clientèle raciste qui exige des chauffeurs blancs; la Commission l'évalue à 25% de l'ensemble des usagers. Le racisme organisé est le fait surtout des petites entreprises, avec parfois la collaboration d'entreprises commerciales (Trizec). La police n'est pas directement impliquée, mais la Commission recommande la création d'un comité de liaison représentatif. Nous y reviendrons, car il y va de la qualité de la vie sociale et du respect élémentaire de la justice chez nous.

Dans le numéro d'octobre de l'*Action nationale*, nous signalons la reproduction d'une émouvante lettre des Jésuites du Honduras qui témoignent de l'urgence de la situation des paysans, des ouvriers, des réfugiés salvadoriens, et dénoncent le rôle que les autorités honduriennes ont décidé de jouer dans la militarisation de la région par les États-Unis. «D'après nous, l'abandon des besoins urgents de la majorité de la population; la participation manifeste ou déguisée aux conflits internes des pays voisins; la présence des États-Unis telle qu'on la propose et qu'on la réalise actuellement... voilà des obstacles au plan de Dieu, d'un Dieu qui a toujours pris le parti des pauvres». Sur la question du transfert des réfugiés salvadoriens vers l'intérieur du pays, leur position est claire: «Nous sommes témoins du fait que ces réfugiés ne désirent pas être transférés et que leurs motifs sérieux et douloureux de ne pas désirer ce transfert n'ont pas été entendus. Le transfert ne semble pas fondé clairement et objectivement sur des raisons humanitaires; il ne tient pas compte non plus des intérêts des réfugiés relatifs à leur sécurité. Bien plutôt, il est organisé de manière à permettre à certaines opérations militaires stratégiques d'avoir lieu tout près de leur patrie déjà aux prises avec la guerre».

Réussir une action sociale demande une cause valable, beaucoup de motivation, mais aussi beaucoup de savoir-faire. Un groupe de Valleyfield, le Comité d'action pour l'eau potable (CAEP) a réussi une telle action. Et en plus, une collaboration de l'UQAM lui a permis de publier de façon très professionnelle sa démarche et ses résultats. En trois ans (1981-1984), l'action du CAEP a réglé une situation intolérable et a obtenu la construction d'une usine de filtration qui fournit de la bonne eau à toute la ville. Et l'action a été menée avec une qualité humaine de respect des personnes et de coresponsabilité que l'on voudrait retrouver dans toutes les interventions sociales. On se procure Valleyfield. Un problème d'eau. Des citoyens s'en mêlent, en écrivant à: CLSC Seigneurie de Beauharnois, a/s M. Denis Bourque, 50 rue du Marché, Valleyfield, J6T 1P4, (514) 371-0143. Un rapport plus élaboré est également accessible, au prix de 8\$.

En consultant le répertoire des Ressources du quartier Plateau Mont-Royal/Mile-End, on pourra trouver plus de 500 références aux organismes et institutions du milieu, le tout classifié en 17 secteurs (consommation, habitation, ressources juridiques, travail, etc.). Les ressources du quartier sont complétées par des renvois aux principaux organismes gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral), ce qui en fait une source d'information à la portée de l'ensemble de la population montréalaise. Ce répertoire de 252 pages est disponible à La Maison d'Aurore, 5146 Rivard, Montréal H2J 2P1; (514) 276-0400. 15,00\$.

tant de choses au coeur

UN SIGNE POUR VOUS

«Voici un signe pour vous, annonce l'ange aux bergers dans la nuit de Noël, vous trouverez un nouveau-né enveloppé de langes et couché dans une mangeoire» (Lc 2, 12).

Le récit de la naissance de Jésus, chez saint Luc, est beaucoup moins romantique que ne le suggèrent nos crèches traditionnelles. Selon certains commentateurs, le nouveau-né «enveloppé de langes» et placé dans une anfractuosité de rocher (c'est dans les grottes des monts de Judée que les bergers nourrissaient leurs bêtes) annonce déjà le crucifié, enveloppé d'un linceul et «placé dans une tombe taillée dans le roc» (23, 53).

Jésus a des ennemis dès le moment de sa naissance: le massacre des innocents annonce le meurtre de l'Innocent. Comme l'explique le prophète Siméon, «cet enfant doit amener la chute et le relèvement d'un grand nombre en Israël; il sera un signe contesté» (2, 34).

Quelle chute? quel relèvement? Et pourquoi le signe est-il donné aux bergers?

Dans l'évangile de Luc, les bergers méritent un moment de réflexion. Ils nous apparaissent d'abord comme «vivant aux champs et montant la garde pendant la nuit auprès de leur troupeau» (2, 8). Ce qui les caractérise, c'est qu'ils n'ont pas de résidence fixe. Ils sont constamment en marche avec leurs troupeaux, nomades. Il n'y a pas de doute que César Auguste voulait que «le monde entier» (2, 1) soit inscrit dans son recensement. Mais les bergers se faufileaient à travers le filet. Au sens littéral, ils ne comptaient pas, ou mieux on ne tenait pas compte d'eux.

C'est ainsi donc que le projet de recensement universel de César Auguste est compromis par en bas: par les bergers. Il est également compromis par les foules d'anges, qui eux non plus ne se laissent pas compter: «Tout d'un coup il y eut avec l'ange l'armée céleste en masse qui chantait les louanges de Dieu» (2, 13).

Il semble que ce que Luc veut dire, avec ses bergers et ses anges, c'est que la prétention qu'a César Auguste de tout contrôler est extrêmement fragile. Compter les gens, c'est les contrôler, tout comme aujourd'hui celui qui possède une calculatrice contrôle davantage. Ainsi se trouve réalisée la prédiction du Magnificat: «Il a jeté les puissants à bas de leurs trônes» (1, 52a). Qui sont-ils, ces puissants? Eh bien! par exemple, César Auguste. «Et il a élevé les humbles» (1, 52b). Qui sont-ils, ces humbles? Par exemple, les bergers.

On peut confirmer que César Auguste est bien un de ces puissants que vise Luc en observant son existence (il a régné de 30 av. J.C. à 4 ap. J.C.). C'est pendant son règne que les prétentions des empereurs romains sont devenues démesurées. Par exemple, le temple de Janus à Rome fut transformé en temple de César Auguste. Lui-même se fit appeler, dépassant toute mesure, prince de la paix et roi des rois. Virgile, dans ses Églogues, le proclama héraut d'un âge nouveau. Ce sont ces grandes prétentions que Luc déclare vaines: malgré toute sa gloire, César Auguste est un personnage falot, incapable même de mener à bien un recensement. Et Jésus, même bébé, n'est pas sujet de l'ordre impérial.

La vraie gloire, la *shekinah*, qui désigne la présence de Dieu, et la vraie paix, il ne faut pas les chercher auprès de ce tigre de papier, mais dans ce bébé. Voilà pourquoi les anges peuvent chanter «Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix pour les hommes, ses bien-aimés» (2, 14). La paix impériale est fragile et fugace, sa gloire est un mirage, son pouvoir une illusion. C'est là sans doute la raison pour laquelle Luc n'a pas cité ici les «rois mages» que l'on rencontre chez Matthieu: pour ce que Luc veut dire, ces sages sont beaucoup trop l'image de l'«establishment»!

Peter Hebblethwaite
Oxford, Grande-Bretagne

LA FAMILLE

Dès maintenant, nous vous annonçons que la soirée du mois de janvier sera consacrée au thème de la famille.

Les panelistes lanceront la discussion sur les pistes ouvertes par le dernier livre vert publié par le gouvernement du Québec sur la question.

Le rendez-vous est fixé au 21 janvier 1985, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin, 25, Jarry ouest (métro Jarry); 387-2541.

L'entrée est gratuite. Invitez vos amis et amies.

TABLES DE L'ANNÉE 1984

Volume 44, numéros 497-506

AUTEURS

ALMÉRAS, D., À une passante, Nouvelle: **274**
BEAUDRY, A., Vers une nouvelle révolution tranquille?: **78**. Seize mille pages plus tard: **107**. Un peu d'histoire: **108**. Aujourd'hui: **109**. Pistes de recherche: **111**. «Gens du pays, c'est notre tour...»: **215**. Pour sortir de l'impasse: **250**. Paix et Justice: **252**.
BÉLANGER, P., La télévision religieuse par satellite: des ondes encore brouillées: **324**.
BONNET, P., La reconversion industrielle: des emplois pour la paix: **195**. Un congrès sur la reconversion industrielle: la paix, l'économie et l'emploi: **248**.
BOYER, G., Faut-il craindre la colère des femmes?: **227**.
BRUNET, M., Le cas manitobain: **80**.
BULMAN, K., Réfugiés sans statut: **57**.
CARON, A., Le pluralisme comme projet éducatif: **131**.
CÉCC, Choix éthiques et défis politiques: **154**.
CHAMBERS, G., Pour les anglophones et les minorités ethniques: une liberté relative: **125**.
CHAMPAGNE, R., Lettre en 1984 à l'auteur de 1984: **30**.
CHÉNEVERT, J., Que devient l'Église du Québec?: **121**. «Vous serez mes témoins» (Ac 1, 8): **219**.
CORTEN, A., La «classe ouvrière» dans le tiers monde: **265**.
DE SERRES, M. et TREMBLAY, N., Le conflit entre l'Église et l'État au Nicaragua: **257**.
DESROCHERS, I., Le budget Lalonde et le partenariat des chômeurs: **97**. Jean-Paul II, le profit et le chômage: **157**. Le Québec veut-il vivre?: **318**.
DUPRAS, M., Plaidoyer pour une politique extérieure autonome: **198**.
GAUDETTE, P., La réforme scolaire: du «grand bond en avant» à une «dynamique du changement»: **133**.
GLOUTNAY, F., 40 ans de presse étudiante au Québec: un anniversaire oublié: **28**. La prévention du suicide au Québec: agir... et vite!: **182**. Les groupes bénévoles: **184**. Le pape et les jeunes: des suites à inventer: **329**.
GODBOUT, J., Les parents pourront-ils participer?: **320**.
HARVEY, J., L'Église universelle et l'Église du Québec: **16**. Montréal raciste, est-ce possible?: **54**. L'indispensable nationalisme québécois: **112**. Le racisme canadien devant la loi: **186**. Foi en Jésus Christ et conscience sociale: **216**. La formation professionnelle dans le virage technologique: **263**. Jean-Paul II au Canada: l'homme à la plume d'aigle: **296**.
HENTSCH, T., Crise du Liban, crise du Proche-Orient: **87**.
HUBERT, B., Les évêques et la justice sociale: **151**.
LACOSTE, N., Protéger notre héritage culturel: **129**.
LANDRIAU, L., Témoignage: essayer de comprendre le Nicaragua: **261**.
LEBLANC, A., Deux modèles d'Église au Nicaragua: **24**. Chili 1984: la délivrance est-elle proche?: **166**.
LÉGÈRE, O., Aller jusqu'au bout de notre mission: **299**.
LÉVÊQUE, K., Charte de l'Église d'Haïti pour la promotion humaine: une pratique nouvelle: **53**. Chrétiens dans les luttes de libération: **91**. Une relecture de l'encyclique sur le travail humain: Jean-Paul II est-il socialiste?: **302**.
MELLON, C., «Gagner la paix»: **48**.
MESSIER, O., Les abus sexuels d'enfants: **190**.
ORBAN, E., Les enjeux des élections présidentielles américaines: **271**.
PAIEMENT, G., Un outil d'analyse sociale: le jeu du petit banc: **20**. La peur chez les milieux populaires: **164**. Quand les victimes de la crise parlent: **203**. La spi-

ritualité ou l'art d'avoir du souffle: **229**. La Commission Justice et Foi de Québec: **269**.
PICHÉ, J., Les subventions du gouvernement fédéral aux églises: une opération ambiguë: **162**.
RACINE, J., En marge du procès de la théologie de la libération: **288**.
RIVERA, E., Civils contre militaires?: **61**.
ROCHAIS, G., La justice sociale comme Bonne Nouvelle: **83**.
ROULEAU, J.-P., Un lieu privilégié d'élaboration d'une nouvelle culture: **118**.
ROUSSEAU, L., Un réveil religieux au Québec?: **326**.
ROY, D., Est-ce que ma vie m'appartient?: **12**.
TREMBLAY, P., La nécessaire conciliation de droits opposés: **127**. La réforme scolaire: enfin un projet réaliste!: **319**.
TURCOT, G., Nous montrer tels que nous sommes: **94**. La dignité des femmes passe par le droit au travail: **137**. La commission Justice et Foi du diocèse de Québec: **201**. L'expérience chrétienne au féminin: la patience des renouvelés: **223**. Les évêques et les femmes au Canada: le prix du dialogue: **331**.
VERDIEU, E., Haïti: le plan américain: **292**.
VIAU, M., La libération des opprimés: exigence humaine, exigence chrétienne: **254**.
XXX, Charte des droits des catholiques dans l'Église: **8**.

MATIÈRES (voir aussi FACE À L'ACTUALITÉ)

ANALYSE SOCIALE — Un outil d'—: le jeu du petit banc, G.P.: **20**. La «classe ouvrière» dans le tiers monde, A.C.: **265**.
CONFESSIONNALITÉ SCOLAIRE — Pour les anglophones et les minorités ethniques: une liberté relative, G.C.: **125**. La nécessaire conciliation de droits opposés, P.T.: **127**. Protéger notre héritage culturel, N.L.: **129**. Le pluralisme comme projet éducatif, A.C.: **131**. Voir Réforme scolaire.
CULTURE — Lettre en 1984 à l'auteur de 1984, R.C.: **30**. À une passante. Nouvelle, D.A.: **274**.
BIOÉTHIQUE — Est-ce que ma vie m'appartient?, D.R.: **12**.
ÉGLISE — Charte des droits des catholiques dans l'—, XXX: **8**. L'— universelle et l'— du Québec, J.H.: **16**. Deux modèles d'— au Nicaragua, A.L.: **24**. Charte de l'Église d'Haïti pour la promotion humaine: une pratique nouvelle, K.L.: **53**. La dignité des femmes passe par le droit au travail, G.T.: **137**. Choix éthiques et défis politiques, CÉCC: **154**. Jean-Paul II, le profit et le chômage, I.D.: **157**. Les subventions du gouvernement fédéral aux —: une opération ambiguë, J.P.: **162**. La peur chez les milieux populaires, G.P.: **164**. «Vous serez mes témoins» (Ac 1, 8), J.C.: **219**. La spiritualité ou l'art d'avoir du souffle, G.P.: **229**. Le conflit entre l'— et l'État au Nicaragua, M. de S. et N.T.: **257**. En marge du procès de la théologie de la libération, J.R.: **288**. Une relecture de l'encyclique sur le travail humain: Jean-Paul II est-il socialiste?, K.L.: **302**. La télévision religieuse par satellite: des ondes encore brouillées, P.B.: **324**. Un réveil religieux au Québec?, L.R.: **326**. Le

pape et les jeunes: des suites à inventer, F.G.: **329**. Les évêques et les femmes au Canada: le prix du dialogue, G.T.: **331**. Voir Confessionnalité scolaire, Justice et Foi, Spécial 500^e numéro et Visite du pape.

FEMMES — Nous montrer tels que nous sommes, G.T.: **94**. La dignité des — passe par le droit au travail, G.T.: **137**. L'expérience chrétienne au féminin: la patience des renouvelés, G.T.: **223**. Faut-il craindre la colère des —?, G.B.: **227**. Aller jusqu'au bout de notre mission, O.L.: **299**. Les évêques et les — au Canada: le prix du dialogue, G.T.: **331**.

JEUNES — 40 ans de presse étudiante au Québec: un anniversaire oublié, F.G.: **28**. La prévention du suicide au Québec: agir... et vite!, F.G.: **182**. Les groupes bénévoles, F.G.: **184**. Le pape et les —: des suites à inventer, F.G.: **329**.

JUSTICE ET FOI — La justice sociale comme Bonne Nouvelle, G.R.: **83**. Chrétiens dans les luttes de libération, K.L.: **91**. Les évêques et la justice sociale, B.H.: **151**. La commission — du diocèse de Québec, G.T.: **201**. Quand les victimes de la crise parlent, G.P.: **203**. Foi en Jésus Christ et conscience sociale, J.H.: **216**. La libération des opprimés: exigence humaine, exigence chrétienne, M.V.: **254**. La Commission — de Québec, G.P.: **269**. Le Québec veut-il vivre?, I.D.: **318**. Voir Église.

PACIFISME — «Gagner la paix», C.M.: **48**. La reconversion industrielle: des emplois pour la paix, P.B.: **195**. Un congrès sur la reconversion industrielle: la paix, l'économie et l'emploi, P.B.: **248**. Pour sortir de l'impasse, A.B.: **250**. Paix et Justice, A.B.: **252**.

POLITIQUE INTERNATIONALE — Réfugiés sans statut, K.B.: **57**. Civils contre militaires?, E.R.: **61**. Crise du Liban, crise du Proche-Orient, T.H.: **87**. Chili 1984: la délivrance est-elle proche?, A.L.: **166**. Le conflit entre l'Église et l'État au Nicaragua, M. de S. et N.T.: **257**. Témoignage: essayer de comprendre le Nicaragua, L.L.: **261**. La «classe ouvrière» dans le tiers monde, A.C.: **265**. Les enjeux des élections présidentielles américaines, E.O.: **271**. Haïti: le plan américain, E.V.: **292**.

POLITIQUE LOCALE — Vers une nouvelle révolution tranquille?, A.B.: **78**. Le cas manitobain, M.B.: **80**. Le budget Lalonde et le partenariat des chômeurs, I.D.: **97**. Choix éthiques et défis politiques, CÉCC: **154**. Les subventions du gouvernement fédéral aux Églises: une opération ambiguë, J.P.: **162**. Plaidoyer pour une politique extérieure autonome, M.D.: **198**.

QUESTIONS SOCIALES — Montréal raciste, est-ce possible?, J.H.: **54**. La peur chez les milieux populaires, G.P.: **164**. La prévention du suicide au Québec: agir... et vite!, F.G.: **182**. Les groupes bénévoles, F.G.: **184**. Le racisme canadien devant la loi, J.H.: **186**. Les abus sexuels d'enfants, C.M.: **190**.

RÉFORME SCOLAIRE — La — du «grand bond en avant» à une «dynamique du changement», P.G.: **133**. La —: enfin un projet réaliste! P.T.: **319**. Les parents pourront-ils participer?, J.G.: **320**. Voir Confessionnalité scolaire.

SPECIAL 500^e NUMÉRO — Seize mille pages plus tard, A.B.: **107**. Un peu d'histoire, A.B.: **108**. Aujourd'hui, A.B.: **109**. Pistes de recherche, A.B.: **111**. L'indispensable nationalisme québécois, J.H.: **112**. Un lieu privilégié d'élaboration d'une nouvelle

culture, J.-P.R.: **118**. Que devient l'Église du Québec?, J.C.: **121**.

TRAVAIL — La dignité des femmes passe par le droit au —, G.T.: **137**. Jean-Paul II, le profit et le chômage, I.D.: **157**. La formation professionnelle dans le virage technologique, J.H.: **263**. Une lecture de l'encyclique sur le — humain: Jean-Paul II est-il socialiste?, K.L.: **302**.

VISITE DU PAPE — Nous montrer tels que nous sommes, G.T.: **94**. «Gens du pays, c'est notre tour...», A.B.: **215**. L'expérience chrétienne au féminin: la patience des renouveaux, G.T.: **223**. Faut-il craindre la colère des femmes?, G.B.: **227**. Pour sortir de l'impasse, A.B.: **250**. Jean-Paul II au Canada: l'homme à la plume d'aigle, J.H.: **296**. Aller jusqu'au bout de notre mission, O.L.: **299**. Le pape et les jeunes: des suites à inventer, F.G.: **329**. Voir Église.

FACE À L'ACTUALITÉ (voir aussi MATIÈRES)

EGLISE — Les — et les banques, J.W.: **7**. L'avenir du magazine *Univers*, J.H.: **46**. Le retour du droit d'asile, J.H.: **75**. Karl Rahner: un témoignage, P.K.: **147**. Les chrétiens... de Palestine, P.B.: **180**. Comment continuer à célébrer notre foi?, J.H.: **243**. Par-delà les soupçons, à quand le vrai dialogue?, K.L.: **245**. Dialoguer avec les nouveaux groupes religieux, Y.L.: **246**. L'éducation chrétienne des jeunes à l'école, M.A.: **284**. Les enjeux socioculturels et politiques des catéchismes, J.-P.R.: **285**.

FEMMES — D'un outrage à l'autre: le témoignage des — victimes de violence, L.L.: **43**. «Moi aussi, j'travaille... au foyer», G.B.: **150**. 1730 — prennent la parole, G.B.: **181**. La fierté se cherche un logement, F.G.: **283**.

JEUNES — Des tonnes d'illusions, F.G.: **77**. L'école primaire face à la violence, F.G.: **214**. Des promesses et des —, F.G.: **244**. Les infractions sexuelles à l'égard des enfants, G.B.: **247**.

POLITIQUE INTERNATIONALE — Bolivie: une démocratie fragile, S.B.: **4**. Faim et soif au Nord-Est du Brésil, P.L.: **6**. Des armes, des dollars, des élections: le rapport Kissinger, C.M.: **44**. Des Africains au «paradis» nord-américain, L.L.: **149**. Les chrétiens... de Palestine, P.B.: **180**. Le \$ et la politique ont éclipsé les athlètes olympiques, K.L.: **212**. Crise politique et sociale en république Dominicaine, M.B.: **286**. Chili: la grève générale du 30 octobre 1984, D.R.: **315**. Quatre ans de plus, P.J.H.: **316**. L'Afrique du Sud et son prix Nobel, J.-L.R.: **317**.

POLITIQUE LOCALE — La colombe et le Québec, G.B.: **3**. Une histoire de pêche... fédérale-provinciale, A.D.: **5**. Les interventions fédérales et leurs conséquences, J.H.: **211**.

QUESTIONS SOCIALES — Je me souviens, F.G.: **45**. La fièvre de la 6/49, G.M.: **47**. Le retour du droit d'asile, J.H.: **75**. Tarifs: du tramway au métro, J.-P.D.: **76**. Quand bien se nourrir devient impossible, G.P.: **147**. La torture, un fléau qu'on peut combattre, D.B.: **179**. La fierté se cherche un logement, F.G.: **283**. Voir Femmes et Jeunes.

TRAVAIL — «Moi aussi, j'travaille... au foyer», G.B.: **150**.

VISITE DU PAPE — 1730 femmes prennent la parole, G.B.: **181**. Comment continuer à célébrer notre foi?, J.H.: **243**.

LIVRES

ADD SQM, *Revenu minimum garanti ou pauvreté maximum garantie*, (K.L.): **34**.

CHAMPAGNE-GILBERT, M., *Bâtir ou détruire le Québec*, (J.H.): **64**.

COLLABORATION, *Découvrir la Bible*, (D.L.): **237**.

COLLABORATION, *Dix contes et nouvelles fantastiques*, (R.D.): **169**.

COLLABORATION, *Le guide des jeunes*, (F.G.): **173**. DENTIN, P., *Quel christianisme pour demain?*, (D.B.): **138**.

DORSINVILLE, M., *Le pays natal*, (M.L.): **173**.

DUPUIS, M., *Crise mondiale et aide internationale*, (K.L.): **237**.

ENDE, M., *Histoire sans fin*, (R.D.): **234**.

HAMELIN, J. et GAGNON, N., *Histoire du catholicisme québécois, vol. III: le XXe siècle: 1898-1940*, (G.L.): **309**.

HAMELIN, J., *Histoire du catholicisme québécois, vol. III: le XXe siècle: de 1940 à nos jours*, (G.L.): **309**.

KAFKA, F., *Correspondance*, (R.D.): **36**.

KAFKA, F., *Journal*, (R.D.): **36**.

KAFKA, F., *Lettres à Felice*, (R.D.): **36**.

LAURENT, P., *L'Église et les pauvres*, (K.L.): **205**.

LAVALLEE, M., *Marie-Victorin — un itinéraire exceptionnel*, (D.S.): **139**.

LEBLANC, B.B., *Variations sur un thème anathème*, (D.A.): **68**.

MELLON, C., *Chrétiens devant la guerre et la paix*, (G.P.): **251**.

MONIÈRE, D., *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, (A.B.): **65**.

NIZET, J. et HIERNAX, J.-P., *Violence et ennui: malaise au quotidien dans les relations professeurs-élèves*, (F.G.): **308**.

NOEL, F., *Maryse*, (R.D.): **140**.

OLLIVIER, E., *Mère-Solitude*, (D.A.): **68**.

OUELLETTE-MICHALSKA, M., *La maison Trestler — ou le 8e jour d'Amérique*, (D.A.): **235**.

PERRARD, P., *L'Église et les ouvriers en France, (1840-1940)*, (A.B.): **205**.

PHILIPPE, C.-J., *Le roman du cinéma*, (R.D.): **306**.

PROULX, M., *Sans cœur et sans reproche*, (R.D.): **169**.

RENAUD, A., *Dix secondes de sursis*, (R.D.): **169**.

SAINT-JEAN, A., *Pour en finir avec le patriarcat*, (G.B.): **34**.

TOFFLER, A., *Les cartes du futur*, (J.H.): **35**.

VADEBONCOEUR, P., *Trois essais sur l'insignifiance*, (R.D.): **172**.

VON BALTHASAR, H.U., *La gloire et la croix IV*, (R.B.): **101**.

CINÉMA

Amadeus, (Forman), (M.M.C.): **337**.

Fanny et Alexandre, (Bergman), (Y.L.): **66**.

Second regard sur les films du monde, (Y.L.): **272**.

La ballade de Narayama, (Inamura), (Y.L.): **141**.

Le crime d'Ovide Plouffe, (Arcand), (Y.L.): **307**.

Le jour S..., (Lefebvre), (Y.L.): **307**.

Les années de rêve, (Labrecque), (Y.L.): **307**.

Rue Cases-Nègres, (Palcy), (Y.L.): **204**.

Un dimanche à la campagne, (Tavernier), (M.M.C.): **337**.

Yenti, (Streisand), (M.M.C.): **277**.

THÉÂTRE

Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce cher Ernest, (R.B.): **338**.

L'idiot, (R.B.): **99**.

Petit journal d'un festival de théâtre, (R.B.): **171**.

Saltimbanques de gymnases d'école..., (R.B.): **233**.

Till l'Espiegle, (R.B.): **99**.

TANT DE CHOSES AU COEUR

«Assiste au repas, mais ne mange pas!...», (O.M.): **311**
Entre les hommes et les femmes, (M.D.): **39**.

relations

DEPUIS PLUS

DE 40 ANS

UN MAGAZINE

CHRÉTIEN

ENGAGÉ

D'ANALYSE

ET DE RÉFLEXION

SUR L'ACTUALITÉ

SOCIALE

ET RELIGIEUSE

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 12,50\$

à l'étranger: 20,00\$

Nom

Adresse

.....

.....
code postal

8 100, St-Laurent
Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541

Et si le Nouveau Testament ne parlait pas de l'Esprit, (A.M.): **143**.

Le filet, la barque et le Père..., (Mt 4, 18-22), (A.P.Q.): **71**.

Le mirage de l'omniprésence, (B.G. et R.R.): **279**

Pâques au Chili, (N.B.): **175**.

Pour qu'ils aient la vie en abondance, (F.J.): **103**.

Prier au quotidien, (A.P.Q.): **207**.

Purgatoire et réincarnation, (J.-L.H.): **239**.

Un signe pour vous, (P.H.): **341**.

SOMMAIRE

Volume 44

numéro 506

décembre 1984

FACE À L'ACTUALITÉ

Chili: la grève générale du 30 octobre 1984 (D.R.) — Quatre ans de plus (P.J.H.) — L'Afrique du Sud et son prix Nobel (J.-L.-R.). 315

ARTICLES

Irénée DESROCHERS	Le Québec veut-il vivre?	318
Paul TREMBLAY	La réforme scolaire: enfin un projet réaliste!	319
Jacques GODBOUT	Les parents pourront-ils participer?	320
Pierre BÉLANGER	La télévision religieuse par satellite: des ondes encore brouillées	324
Louis ROUSSEAU	Un réveil religieux au Québec?	326
François GLOUTNAY	Le pape et les jeunes: des suites à inventer.	329
Gisèle TURCOT	Les évêques et les femmes au Canada: le prix du dialogue	331

CHRONIQUES

Michel M. CAMPBELL	L'enfant prodigue, éditions '84	337
Raymond BERTIN	La pièce à Jovette	338
	PÊLE-MÊLE	340
Peter HEBBLETHWAITE	Un signe pour vous	341
	TABLES DE L'ANNÉE 1984	342

SOIRÉE RELATIONS
organisée par
le Centre justice et foi

FÊTER NOËL EN 1984?

Notre foi est une espérance. Or l'espérance, de nos jours, est difficile. Notre monde en crise ne croit plus ni aux idéologies, ni aux projets de société, ni aux promesses des hommes politiques. La cote de l'espérance — qui rime drôlement avec militance — est plutôt à la baisse!

Et les chrétiens dans tout cela? Leur foi les sauve-t-elle de ce malaise? Comment vivent-ils cet «Avent», ce Dieu qui est «à-venir», ce Jésus qui vient vers nous dans le Mystère de Noël? L'Incarnation est porteuse d'un Sens qui aide à vivre au coeur de la désespérance.

Soyez des nôtres le *lundi 17 décembre*, à 19h30, à la Maison Bellarmin (25, Jarry ouest, métro Jarry).

Des membres de l'équipe du Centre justice et foi animeront cette soirée d'un type spécial. Et nous souhaitons vivement que l'échange, dans ce contexte, puisse naturellement tourner en prière.

L'entrée est gratuite. Invitez vos amis et amies.